

COMMUNE DE DOMONT

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Diagnostic écologique sur les secteurs de projet

Septembre 2020

Réf : B4CPLDM





| | |
|--|----|
| 1. Préambule | 3 |
| 2. La méthode de caractérisation des habitats EUNIS | 4 |
| 2.1.1. Détermination des typologies d'habitats EUNIS | 4 |
| 2.1.2. Etude de délimitation des zones humides | 4 |
| 2.2. La méthode d'inventaire et d'étude de potentialité de présence des espèces | 7 |
| 2.2.1. Inventaire | 7 |
| 2.2.2. Précisions sur l'étude de la probabilité de présence de l'espèce | 8 |
| 2.3. La méthode de caractérisation des enjeux | 9 |
| 3. Les habitats EUNIS rencontrés au droit des zones prospectées | 10 |
| 4. Présentation détaillée des zones prospectées : Habitats, Faune et Flore, Zones humides et TVB | 10 |
| 5. Synthèse des enjeux liés au milieu naturel et recommandations..... | 21 |
| 6. Annexes | 23 |
| 6.1. Liste des espèces floristiques recensées | 23 |
| 6.2. Liste des espèces faunistiques recensées | 25 |
| 6.1. Résultats des sondages pédologiques..... | 26 |



Figure 1 : Secteurs de projet investigués dans le cadre du diagnostic écologique 3

Figure 2 : Synthèse des enjeux liés aux milieux naturels au droit des secteurs de projet investigués dans le cadre du diagnostic écologique du projet PLU de la commune de Domont 22



Tableau 1 : Caractéristiques des différentes strates de végétation 4

Tableau 2 : Grands ensembles d'habitats EUNIS 4

Tableau 3 : Exemples de milieux à végétation « spontanée » et de milieux à végétation « non spontanée » 6

Tableau 4 : Critères permettant d'attribuer une note de potentialité de présence à chaque groupe 8

Tableau 5 : Caractérisation du niveau d'enjeu en fonction de la thématique 9

Tableau 6 : Caractérisation du niveau d'enjeu global d'une zone à l'étude 9

Tableau 7 : Liste des habitats naturels et artificiels identifiés sur les zones investiguées dans le cadre du diagnostic écologique 10

Tableau 8 : Caractéristiques générales des zones prospectées..... 10

Tableau 9 : Enjeux écologiques pour les secteurs de projet investigués dans le cadre du diagnostic écologique du projet PLU de la commune de Domont 21

Tableau 10 : Liste des espèces floristiques recensées sur les zones investiguées dans le cadre du diagnostic écologique du projet PLU de la commune de Domont..... 24

Tableau 11 : Liste des espèces faunistiques recensées sur les zones investiguées dans le cadre du diagnostic écologique du projet PLU de la commune de Domont..... 25

Tableau 12 : Résultats des sondages pédologiques sur les zones investiguées dans le cadre du diagnostic écologique du projet PLU de la commune de Domont..... 26

1. PREAMBULE

Afin de compléter l'état initial de l'environnement et la demande d'examen au cas par cas du projet de PLU de la commune de Domont, un diagnostic écologique a été réalisé au sein des potentiels secteurs de projet du PLU qui comportent des habitats dit naturels. Au total, 6 zones ont été étudiées sur la commune.

Les résultats de cette étude ont vocation à éclairer la commune sur les enjeux naturalistes pressentis de chaque secteur de projet comportant des milieux naturels et initialement envisagée dans une première version du projet de PLU. Aussi, il est possible que le périmètre des secteurs de projet finalement retenus évolue avec l'avancement des études.

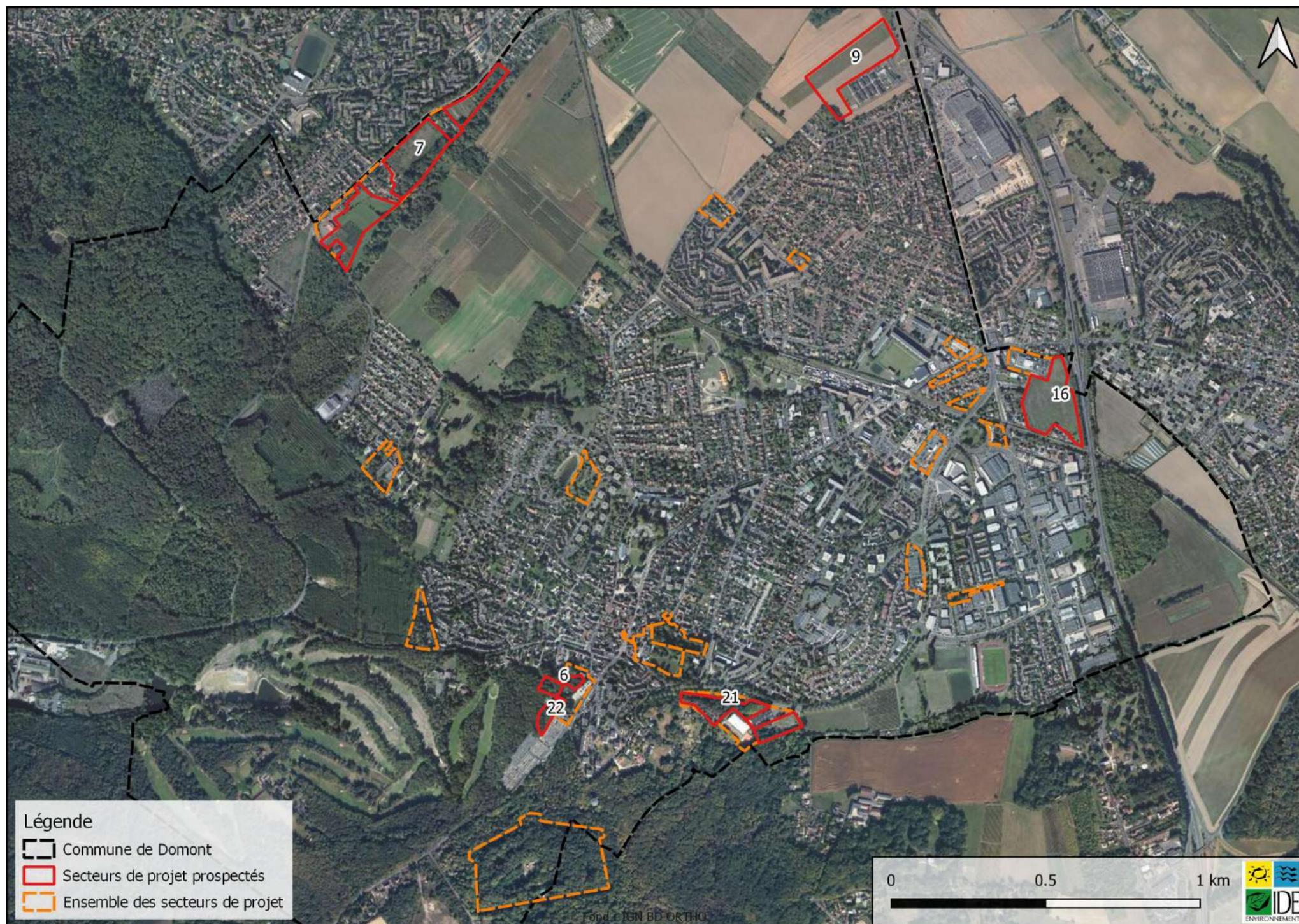


Figure 1 : Secteurs de projet investigués dans le cadre du diagnostic écologique

2. LA METHODE DE CARACTERISATION DES HABITATS EUNIS

2.1.1. Détermination des typologies d'habitats EUNIS

Les habitats naturels sont définis et délimités en fonction des ensembles de végétation homogène. La description des végétaux est réalisée en fonction des différentes strates : herbacée, arbustive et arborescente. Ces trois termes sont définis dans le tableau ci-dessous :

| Strate | Définition |
|--------------|---|
| Herbacée | Herbacés et espèces ligneuses de moins de 30 cm |
| Arbustive | Arbuste bas/haut, arbrisseau (0,3 à 2 m), arbre (< 7 m) |
| Arborescente | Arbres > 7m |

Tableau 1 : Caractéristiques des différentes strates de végétation

En fonction des espèces recensées, de leurs abondances et de leurs associations, un code a été attribué à chaque habitat selon la typologie européenne en vigueur EUNIS. Ces codes sont répartis en 12 catégories répertoriées dans le tableau ci-dessous :

| Catégorie | Codification |
|--|--------------|
| 1. HABITATS MARINS | A |
| 2. HABITATS CÔTIERS | B |
| 3. EAUX DE SURFACE CONTINENTALES | C |
| 4. TOURBIÈRES HAUTES ET BAS-MARAIS | D |
| 5. PRAIRIES ; TERRAINS DOMINÉS PAR DES HERBACÉES NON GRAMINOÏDES, DES MOUSSES OU DES LICHENS | E |
| 6. LANDES, FOURRÉS ET TOUNDRAS | F |
| 8. BOISEMENTS, FORÊTS ET AUTRES HABITATS BOISÉS | G |
| 9. HABITATS CONTINENTAUX SANS VÉGÉTATION OU À VÉGÉTATION CLAIRSEMÉE | H |
| 10. HABITATS AGRICOLES, HORTICOLES ET DOMESTIQUES RÉGULIÈREMENT OU RÉCEMMENT CULTIVÉS | I |
| 11. ZONES BÂTIES, SITES INDUSTRIELS ET AUTRES HABITATS ARTIFICIELS | J |
| 12. COMPLEXES D'HABITATS | X |

Tableau 2 : Grands ensembles d'habitats EUNIS

Plus le nombre de chiffres après la lettre de codification est élevé, plus la codification est précise.

L'ensemble des données récoltées (délimitations des habitats et codifications) ont été digitalisées sous format SIG (shapefile) en vue des productions cartographiques.

2.1.2. Etude de délimitation des zones humides

Références réglementaires

L.211-1, L.214-7 et L.173-1, R211-108, R.214-1, rubrique 3310, et R. 216-12 du code de l'environnement ;

L.121-23 et R.121-4 du code de l'urbanisme ;

Arrêté 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er oct. 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L.214-7-1 et R.211-108 du code de l'environnement ;

Circulaire du 18/01/10 relative à la délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement ;

Décision du Conseil d'État du 22 février 2017, n°386325 ;

Note technique du 26 juin 2017 relative à la caractérisation des zones humides ;

LOI n° 2019-773 du 24 juillet 2019 portant création de l'Office français de la biodiversité (JO 26/07/2019), modifiant l'article L. 211-1 du code de l'environnement (art. 23).

Étude des données disponibles

Le diagnostic doit démarrer par une analyse des données existantes disponibles afin de mieux appréhender la zone du projet :

- Sites à forte probabilité de présence de Zones Humides (carte des milieux potentiellement humides de la France métropolitaine réalisée par deux équipes de l'INRA d'Orléans (US InfoSol) et d'AGROCAMPUS OUEST à Rennes (UMR SAS) ;
- Études zones humides antérieures sur le territoire du projet ou réalisées dans le cadre de schémas directeurs ;
- Cartes topographiques (les zones humides se trouvent préférentiellement dans les zones dépressionnaires du terrain) et cartes géologiques (sondage géologique à réaliser sur chaque formation géologique) disponibles sur Géoportail ;
- Cartographie des habitats naturels de la zone du projet (si disponible) ;
- Cartographie du réseau hydrographique ;
- Étude hydrogéologique ou géotechnique (si disponible).

Principe méthodologique général

Au regard des dispositions législatives et réglementaires applicables, la caractérisation des zones humides repose sur trois critères : les habitats, la pédologie et la végétation. On attend ici par végétation, une végétation botanique, ou « spontanée », soit une végétation attachée naturellement aux conditions du sol et qui exprime les conditions écologiques du milieu.

La méthodologie appliquée pour la caractérisation et la délimitation des zones humides est donc la suivante :

- Définition d'entités à végétation homogène (correspondant à la cartographie des habitats EUNIS) ;

- Détermination des habitats caractéristiques des zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié ;
- Détermination du caractère spontané ou non de la végétation sur les entités du projet ;
- Réalisation de sondages pédologiques et de placettes de végétation tels que prescrits par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Les zones humides réglementaires sont donc déterminées en suivant le logigramme suivant :

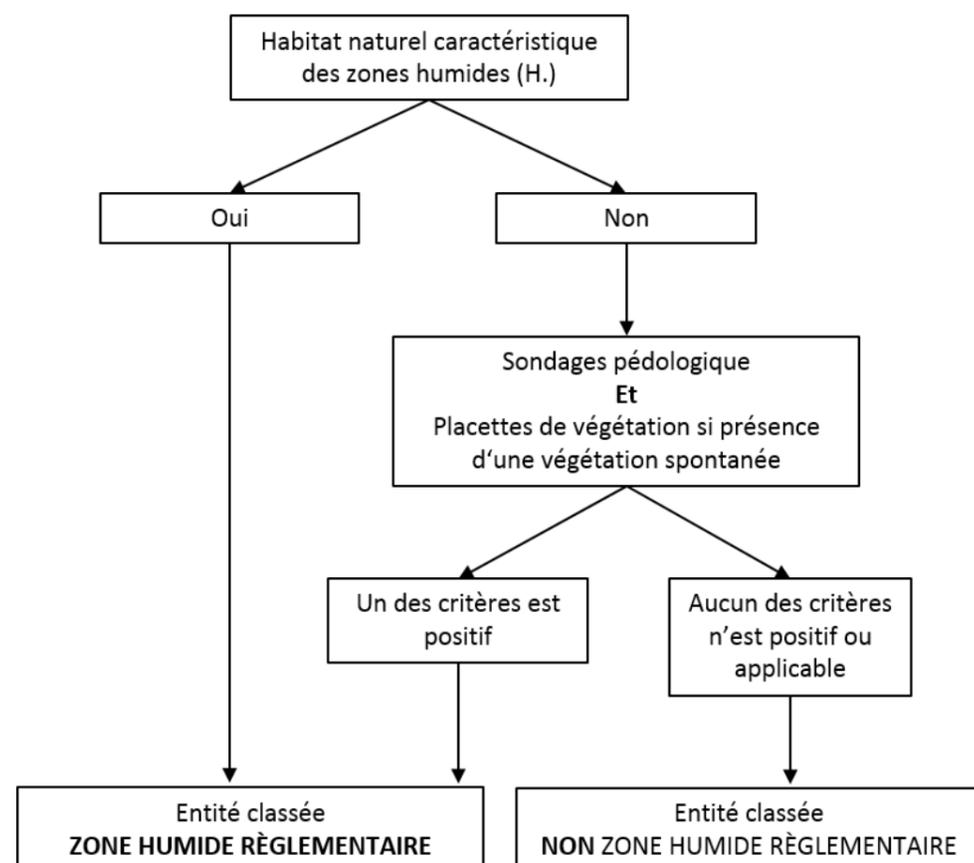


Figure 1 : Logigramme de détermination des zones humides

Les délimitations de l'entité « Zone humide réglementaire » sont fonction de l'homogénéité de celle-ci et de la localisation des placettes de végétation et des sondages pédologiques tels que prescrits par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

En présence d'un habitat caractéristique des zones humides, soit « H. » selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié, l'entité est directement classée en Zone Humide réglementaire.

En présence d'une végétation dite spontanée, il suffit que le critère végétation ou le critère pédologique soit positif pour classer l'entité en Zone Humide réglementaire.

En présence d'une végétation non spontanée ou en absence de végétation, le critère pédologique doit être positif pour classer l'entité en Zone Humide réglementaire.

Critère habitat naturel

Une première approche « Habitat naturel » permet de lister les habitats qui sont classés d'office en Zone Humide réglementaire par l'annexe II table B de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié. Un habitat coté « H. » signifie que cet habitat ainsi que, le cas échéant, tous les habitats des niveaux hiérarchiques inférieurs sont caractéristiques de zones humides selon le critère « végétation ».

Dans certains cas, l'habitat d'un niveau hiérarchique donné ne peut pas être considéré comme systématiquement ou entièrement caractéristique de zones humides, soit parce que les habitats de niveaux inférieurs ne sont pas tous humides, soit parce qu'il n'existe pas de déclinaison typologique plus précise permettant de distinguer celles typiques de zones humides. Pour ces habitats, il n'est pas possible de conclure sur la nature humide de la zone à partir de la seule lecture des données ou cartes relatives aux habitats.

Cette approche est utilisable lorsque des données ou cartes d'habitats sont disponibles. Si ce n'est pas le cas, des investigations sur le terrain sont nécessaires afin de les déterminer. Par ailleurs, les habitats naturels caractéristiques des zones humides listés dans l'arrêté du 24 juin 2008 suivent l'ancienne codification CORINE Biotopes. Les habitats relevés sous la codification en vigueur EUNIS sont donc converti à l'aide de la correspondance entre les classifications d'habitats Corine Biotopes et EUNIS, mis en place par le Museum National d'Histoire Naturelle.

Critère de végétation

➤ Appréciation du caractère spontané de la végétation

On attend ici par végétation, une végétation botanique, ou « spontanée », soit une végétation attachée naturellement aux conditions du sol et qui exprime les conditions écologiques du milieu. La détermination du caractère spontané ou non de la végétation est expertisée en fonction de chaque terrain, de son historique, des pratiques qui y sont associés et des conditions locales. La note technique du 26 juin 2017 donne quelques exemples de végétation spontanée et de végétation non spontanée :

| Milieux à végétation spontanée | Milieux à végétation non spontanée |
|---|--|
| Jachères hors rotation | Jachères entrant dans une rotation |
| Landes | Parcelles labourées, plantées, cultivées, coupées ou encore amendées |
| Friches | Champs de céréales ou d'oléagineux |
| Boisements naturels | Certaines prairies temporaires ou permanentes exploitées, amendées ou semées |
| Boisements régénérés peu exploités ou pas exploités depuis suffisamment longtemps | Zone d'exploitation, de coupes et de défrichements réalisés dans un délai qui n'a pas permis à la végétation naturelle de la recoloniser |
| Prairies naturelles | Plantations forestières dépourvues de strate herbacée |

Tableau 3 : Exemples de milieux à végétation « spontanée » et de milieux à végétation « non spontanée »

Source : Note technique du 26 juin 2017

L'appréciation du caractère spontanée de la végétation peut également être réalisée par :

Analyse de la couverture végétale par des photographies aériennes disponibles et couvrant plusieurs années pour permettre d'attester du caractère spontané de l'entité.

Entretien avec les propriétaires et/ou les exploitants des entités étudiées pour évaluer :

- Le type et la nature des rotations de cultures ;
- Les Fertilisations (amendements, engrais, chaulage...);
- L'utilisation de produits phytosanitaires ;
- L'irrigation, le drainage ;
- La pression de pâturage ;
- La fréquence de l'entretien...

En cas de difficulté d'interprétation, la végétation sera considérée comme non spontanée et seule l'approche pédologique sera utilisée.

➤ L'étude de la végétation spontanée

Le critère relatif à la végétation « spontanée » peut être appréhendé à partir soit directement des espèces végétales (par placettes de végétation), soit des habitats.

L'examen de la végétation est effectué sur des placettes situées de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide, suivant des transects perpendiculaires à cette frontière.

Les relevés botaniques sont réalisés sur une placette circulaire, globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, en prenant pour rayon 1,5 m pour la strate herbacée, 3 m pour la strate arbustive et 10 m pour la strate arborescente.

Sur chacune des placettes, il est effectué une estimation visuelle du pourcentage de recouvrement des espèces pour chaque strate de végétation de façon à obtenir une liste des espèces dominantes. Les espèces possédant un recouvrement inférieur à 5 % ne sont pas nécessairement prises en compte du fait de leur faible apport d'information. Cette liste permet d'évaluer si la moitié au moins des espèces figurent dans la liste des espèces indicatrices de zones humides. Le cas échéant, la placette de végétation est indicatrice de zones humides. Les analyses et investigations de terrain sont réalisées selon le protocole décrit à l'annexe 2.1.1. de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié et la liste d'espèces fournie à l'annexe 2.1.2. de cet arrêté.

D'après l'arrêté du 28 juin 2008 modifié, l'examen des espèces végétales doit être fait à une période où les espèces sont à un stade de développement permettant leur détermination. La période incluant la floraison des principales espèces est à privilégier.

Remarque spécifique concernant les fossés : les fossés sont en règle générale aménagés par l'homme pour drainer ou canaliser un milieu aquatique ou humide. Sauf exception spécifique (aménagement en pente douce notamment), les fossés sont à considérer comme des milieux aquatiques et non comme des zones humides malgré le développement d'une végétation hygrophile.

Remarque spécifique concernant les haies : sauf exception, les haies sont à considérer comme une végétation non spontanée plantée par l'homme. Le diagnostic Zones Humides est réalisé selon le critère pédologique avec la réalisation d'un sondage minimum de part et de l'entité « haie ».

Critère pédologie

➤ Principe général

L'arrêté du 24 juin 2008 modifié précise, dans une liste, les sols caractéristiques des zones humides et correspondants à un ou plusieurs types pédologiques. Ces sols sont les suivants :

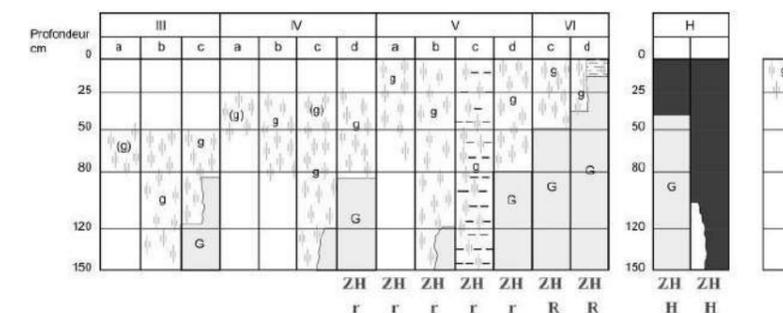
Les histosols : marqués par un engorgement permanent provoquant l'accumulation de matières organiques peu ou pas décomposées (tourbières) : sols de classe H ;

Les réductisols : présentant un engorgement permanent à faible profondeur montrant des traits réductiques débutant à moins de 50 cm de la surface du sol : sols de classe VI (c et d) ;

Les autres sols caractérisés par des traits rédoxiques :

- Débutant à moins de 25 cm de profondeur du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur : sols de classes V (a, b, c, d) ;
- Ou débutant à moins de 50 cm de profondeur du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur et par des traits réductiques apparaissant à moins de 120 cm de profondeur : sols de classes IVd.

La figure suivante présente les différentes morphologies des sols correspondant à des zones humides selon le GEPPA :



Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

- (g) caractère rédoxique peu marqué (pseudogley peu marqué)
- g caractère rédoxique marqué (pseudogley marqué)
- G horizon réductique (gley)
- H Histosols R Réductisols
- r Rédoxisols (rattachements simples et rattachements doubles)

d'après Classes d'hydromorphie du Groupe d'Étude des Problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

Figure 2 : Morphologies des sols correspondant à des zones humides - GEPPA, 1981

En pratique, des sondages à la tarière sont effectués sur le terrain du projet pour rechercher les traits rédoxiques et réductiques. La profondeur à partir de laquelle ils sont observés est notée et permet de déterminer le type de sol selon le GEPPA.

Le nombre, la répartition et la localisation précise de ces points dépendent de la taille et de l'hétérogénéité du site, avec un point (=1 sondage) par secteur homogène. Si une zone humide est suspectée, l'examen des sols porte prioritairement sur des points à situer de part et d'autre de la frontière supposée de la zone humide.

D'après l'arrêté du 1^{er} octobre 2009 et la note technique du 26 juin 2017, l'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Remarque spécifique concernant le drainage des sols : les réseaux de drainage de parcelles sont à repérer car le drainage est de nature à modifier le degré d'hydromorphie des sols.

➤ Prise en compte des sols particuliers

Dans certains contextes particuliers (fluviosols développés dans des matériaux très pauvres en fer, le plus souvent calcaires ou sableux et en présence d'une nappe circulante ou oscillante très oxygénée ; podzols humiques et humoduriques), l'excès d'eau prolongée ne se traduit pas par les traits d'hydromorphie habituels facilement reconnaissables. Une expertise des conditions hydrogéomorphologiques (en particulier profondeur maximale du toit de la nappe et durée d'engorgement en eau) doit être réalisée pour apprécier la saturation prolongée par l'eau dans les 50 premiers centimètres de sol.

Si une expertise hydrogéologique poussée sur une longue période n'est pas envisagée par le maître d'ouvrage, l'estimation du niveau et de la durée d'engorgement en eau des sols peut être évaluée en première approche par :

Consultation de l'étude hydrogéologique ou géotechnique éventuellement mise à disposition par le maître d'ouvrage (estimation de la NPHE notamment) ;

Estimation de la hauteur de la nappe superficielle de chaque entité homogène par des sondages à la tarière manuelle en période de plus haute eau (en règle générale : fin d'hiver ou début du printemps). Les conditions météorologiques des 15 jours précédant l'intervention de terrain seront analysées pour écarter les niveaux d'engorgement liés à des événements pluvieux exceptionnels.

On parlera d'un niveau d'engorgement potentiel suffisant pour caractériser le sol comme à forte probabilité d'hydromorphie.

Remarque spécifique concernant les sols calcaires : Si l'étude des données existantes suspecte la présence de sol calcaire, un test à l'acide chlorhydrique dilué sur la terre fine permet de confirmer la nature du sol.

2.2. La méthode d'inventaire et d'étude de potentialité de présence des espèces

2.2.1. Inventaire

L'aire d'étude du milieu naturel est la zone géographique susceptible d'être affectée par le projet. Dans le cas du projet étudié, la zone d'étude est définie par les éléments suivants :

- La zone d'implantation même du secteur de projet (consommant des habitats naturels).
- La zone d'influence directe et éloignée du projet qui concerne les milieux naturels attenants au projet de zone.

De nombreuses espèces végétales ne sont visibles et identifiables qu'à certaines périodes de l'année. Ainsi, la floraison des espèces végétales, caractère indispensable à la détermination de beaucoup d'espèces florales, est optimale d'avril à juillet. De même, certaines espèces ont une floraison tardive ou sont visibles plus facilement en période automnale et hivernale (migrateurs, espèces et pontes d'amphibiens). La période optimale est donc de septembre à novembre et de janvier à février.

Les saisons d'observation de la faune sont extrêmement variables, dépendant à la fois du groupe étudié et du site, comme le montre le schéma suivant.

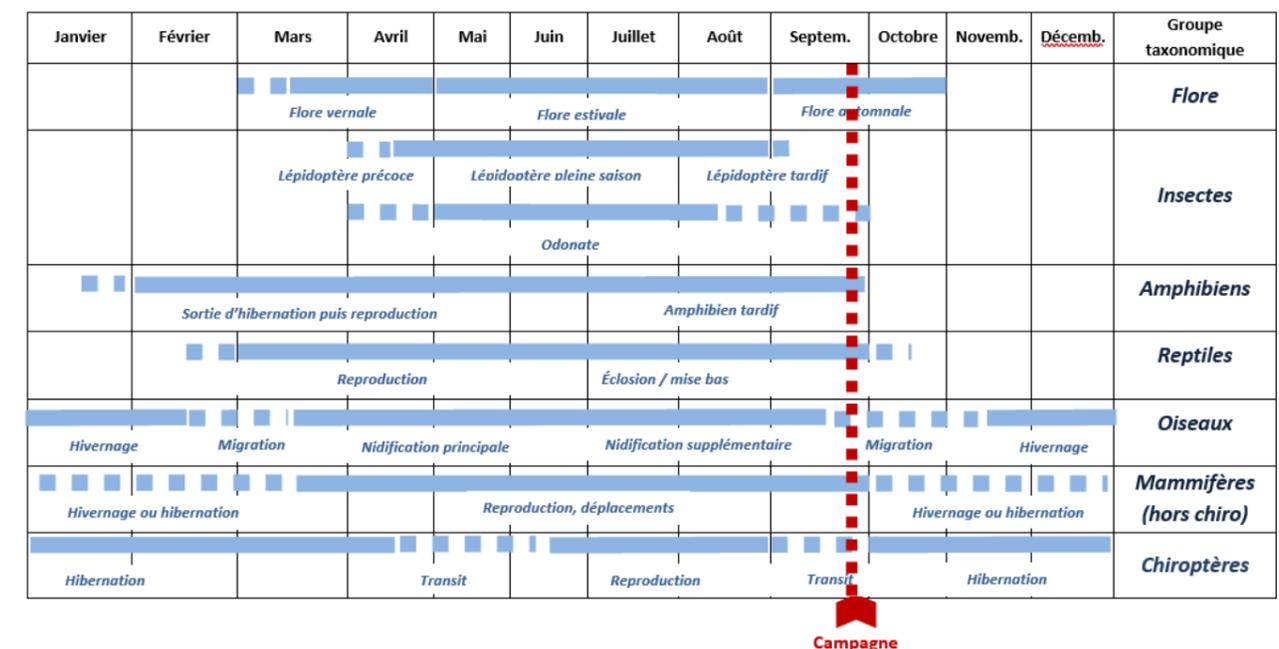


Figure 3 : Schéma des saisons d'observation des différents taxons

Le diagnostic de terrain a été réalisé à travers une campagne ponctuelle de terrain les 21 et 22 septembre 2020 menée par un ingénieur écologue d'IDE Environnement spécialisé en habitat naturel, flore, zone humide (approche habitat, botanique et pédologique), herpétologie et entomologie (lépidoptères et odonates).

L'objectif principal de cette campagne de terrain est l'étude de la potentialité de présence ou d'absence d'espèces remarquables, l'évaluation de l'intérêt écologique global ainsi que l'étude des zones humides. La grille de terrain est annexée au présent document.

Ainsi, pour chacun des taxons :

- Chaque point particulier pouvant concerner un taxon a été relevé : arbres remarquables, fossés, ruines, trous, plateformes de béton...
- La probabilité de présence de l'espèce a été estimée (cf. point ci-après)
- La dynamique écologique de l'espèce pour chacun des sites a été étudiée ainsi que l'interaction avec les habitats environnants
- Si des espèces ont été contactées, elles sont notées.

L'inventaire des oiseaux a été effectué à l'aide de contacts visuels et auditifs ; l'objectif de notre étude était de recueillir des données qualitatives sans utilisation de méthode spécifique de type IPA (Indices Ponctuels d'Abondance). Par ailleurs, nous avons systématiquement recherché des zones de nidification ou de repos potentielles : prospection à la jumelle des haies et arbres, ruines, falaises et recherche de nids au sol.

Pour les mammifères, la méthode du transect aléatoire a été utilisée compte-tenu de la difficulté à observer ce taxon. Aucune capture d'individu n'a été réalisée.

Concernant les chiroptères, le potentiel d'accueil du site est déterminé par la qualité du milieu en termes de mise à disposition de lieu de gîtes : il s'agit notamment de cavités, grottes et vieux arbres creux. De plus, la présence des Chiroptères est directement liée à la qualité des corridors écologiques tels que les réseaux de haies et cours d'eau : ils sont indispensables aux déplacements des individus de leurs lieux de gîtes vers les zones de chasses. Les chauves-souris sont en effet fidèles à leurs zones de repos ainsi qu'à leurs sites de nourrissage.

Concernant les invertébrés, les reptiles et les amphibiens, il a été réalisé une prospection systématique des habitats d'intérêt au sein du site du projet.

2.2.2. Précisions sur l'étude de la probabilité de présence de l'espèce

Une grille de cotation a été définie afin d'étudier la potentialité de présence pour les différents groupes. Une note de 1 à 5 a été donnée à chaque groupe en fonction de sa potentialité :

- **5/5** : Observation d'espèces patrimoniales
- **4/5** : Forte probabilité d'observer différentes espèces du groupe pendant la saison de reproduction
- **2-3/5** : Probabilité moyenne d'observer différentes espèces du groupe pendant la saison de reproduction
- **1/5** : Faible probabilité d'observer différentes espèces du groupe pendant la saison de reproduction.

Différents critères sur les parcelles et les milieux ont été définis pour chaque groupe afin d'attribuer une note à chaque zone étudiée pour chaque groupe (cf. tableau de la page suivante).

La moyenne des 9 notes est ensuite réalisée pour obtenir une note globale sur chaque zone.

| | 1/5 | 2/5 | 3/5 | 4/5 | 5/5 |
|-------------------------------|--|--|---|---|---|
| Flore | Grande culture gérée de manière intensive | Grande culture gérée de manière extensive Jardin et parc Pâturage | Prairie Friche Boisement Lisières forestières Fossés | Observation d'espèces patrimoniales répandues sur la commune | Observation d'espèces patrimoniales rares sur la commune |
| Lépidoptères | Grande culture gérée de manière intensive Boisement non favorable | Grande culture avec haies ou lisière à proximité, pâturage Jardin et parc | Friche Bosquet Prairie / Pâturage Lisière forestière Boisements frais à humides | Prairie avec plantes hôtes présentes ou potentielles | Observation d'espèces patrimoniales |
| Insectes saproxyliques | Grande culture ou friche avec arbres ou haies à proximité | Prairie, friche ou jardin avec quelques vieux arbres ou un alignement d'arbres | Lisières forestières Bosquet /boisement | Bois morts - vieux arbres remarquables | Observation d'espèces patrimoniales |
| Amphibiens et Odonates | Ornière ou petites dépressions | Fossé à sec ou cours d'eau à sec | Fossé en eau ou cour d'eau temporaire Observation ponctuelle sans point d'eau | Zone humide Cours d'eau permanent, mare, étang, lac | Observation d'espèces patrimoniales et habitat d'intérêt écologique |
| Reptiles | Grande culture gérée de manière intensive Jardins sans strate arbustive | Boisement Prairie Grande culture avec haies ou lisière à proximité, pâturage Jardin avec strate arbustive | Friche Zone rudérale Lisières forestières | Zone rudérale Eléments minéraux (murs pierres sèches, plaque béton...) | Observation d'espèces patrimoniales et diversité des habitats |
| Grands mammifères | Obstacles au déplacement Pas de boisements à proximité | Milieu boisé mais environnement très anthropisé | Bosquet Lisières forestières | Proximité avec des boisements de grande taille et milieux ouverts | Observation d'espèces patrimoniales et indices de présence |
| Petits mammifères | Grande culture gérée de manière intensive | Grande culture avec haies ou lisière à proximité Grande culture gérée de manière extensive | Boisement Prairie Friche Jardin | Prairie avec haies, alignements d'arbres, ronciers Fourrés Zone rudérale | Observation d'espèces patrimoniales et indices de présence |
| Chiroptères | Grande culture gérée de manière intensive | Grande culture avec lisière à proximité ou gérée de manière extensive Jardin/Prairie | Haie structurée avec différentes strates végétales Petite lisière Alignement d'arbres Boisements | Lisières forestières Alignement de vieux arbres Vieux murs, vieilles bâtisses | Observation d'espèces patrimoniales |
| Oiseaux | Grande culture gérée de manière intensive | Grande culture avec haies ou lisières à proximité | Un seul milieu favorable : milieu fermé, ouvert ou anthropique | Milieux divers : milieux ouverts et fermés Bocage | Observation de diverses espèces patrimoniales |

Tableau 4 : Critères permettant d'attribuer une note de potentialité de présence à chaque groupe

2.3. La méthode de caractérisation des enjeux

Chaque zone investiguée a fait l'objet d'une étude des enjeux afin d'obtenir une appréciation globale de la qualité du milieu naturel. Trois enjeux intermédiaires ont été retenus pour définir un enjeu global :

- L'enjeu intermédiaire « Zone Humide » défini en fonction de la présence ou non de zones humides sur la zone.
- L'enjeu intermédiaire « Potentialité d'espèces » défini en fonction de la note moyenne de potentialité des taxons obtenue sur la zone.
- L'enjeu intermédiaire « Qualité des continuités écologiques » défini en fonction de la qualité des continuités écologiques étudiée sur chaque zone.

Ces trois enjeux intermédiaires sont pondérés en fonction des critères présentés dans le tableau ci-dessous :

| Zone Humide | Absence | Présence : zone humide dégradée | Présence : zone humide fonctionnelle |
|-------------------------------------|---------------|---------------------------------|--------------------------------------|
| Potentialité d'espèces | De 0 à 2,2 | De 2,3 à 3,3 | À partir de 3,4 |
| Qualité des continuités écologiques | Mauvaise | Modérée | Bonne |
| Enjeu intermédiaire | FAIBLE | MODÉRÉ | FORT |

Tableau 5 : Caractérisation du niveau d'enjeu en fonction de la thématique

Pour caractériser l'enjeu global d'une zone étudiée, les enjeux intermédiaires sont croisés.

L'enjeu intermédiaire « Zone humide » est prépondérant. Ainsi, lorsqu'une zone humide fonctionnelle est présente sur la zone, l'enjeu global sera obligatoirement FORT.

Le cas contraire (enjeux intermédiaires « Zones humides » FAIBLE et MOYEN), les enjeux intermédiaires « Continuité écologique » et « Potentialité des espèces » sont croisés pour obtenir l'enjeu global.

Les tableaux suivants permettent alors de définir l'enjeu global :

| Enjeu intermédiaire « Zone humide » | Enjeu global |
|-------------------------------------|----------------------|
| FAIBLE | Voir tableau suivant |
| MODERE | |
| FORT | FORT |

| Enjeu « Continuités écologiques » | Enjeu « Potentialité des espèces » | | |
|-----------------------------------|------------------------------------|---------------|-------------|
| | FAIBLE | MODÉRÉ | FORT |
| FAIBLE | FAIBLE | MODÉRÉ | MODÉRÉ |
| MODÉRÉ | FAIBLE | MODÉRÉ | FORT |
| FORT | FAIBLE | MODÉRÉ | FORT |

Tableau 6 : Caractérisation du niveau d'enjeu global d'une zone à l'étude

3. LES HABITATS EUNIS RENCONTRES AU DROIT DES ZONES PROSPECTEES

Les principaux habitats rencontrés sont occupés par des friches, c'est-à-dire des anciennes zones agricoles abandonnées et des boisements. D'autres habitats plus anthropiques sont retrouvés sur des parcelles situées en limite d'urbanisation : jardins, habitations, routes... Plusieurs zones sont par ailleurs cultivées ou pâturées.

Il est important de préciser que plusieurs zones étaient incassables lors du passage sur le terrain. De ce fait, seules quelques observations aux jumelles ont pu être réalisées dans ces zones. Les fiches présentant les zones dans les pages suivantes mettent en avant les zones inaccessibles.

D'autre part, plusieurs zones humides réglementaires ont été recensées grâce aux approches habitats et pédologique. L'approche botanique du diagnostic zone humide n'a pas pu être réalisée, car la période de passage sur le terrain n'était pas optimale à l'observation de la flore hygrophile. Les résultats des sondages pédologiques sont présentés en annexe, avec la liste de l'ensemble des espèces inventoriées lors du passage sur le terrain.

Le tableau ci-dessous présente les différentes typologies d'habitats recensés sur les zones investiguées de la commune de Domont selon la codification européenne en vigueur « EUNIS » ainsi que leur statut selon la directive européenne Habitat (Natura 2000) :

| Nom de l'habitat CORINE Biotope | Code CORINE de l'habitat | Habitat protégé Directive « Habitat » 97/62/CE | Intérêt écologique local |
|--|--------------------------|--|--------------------------|
| MILIEUX AGRICOLES | | | |
| Monocultures intensives de taille moyenne | I1.12 | Non | Faible |
| Pâturages permanents mésotrophes | E2.1 | Non | Modéré |
| Terres labourées nues | I1.51 | Non | Faible |
| Vergers d'arbres fruitiers | G1.D | Non | Faible |
| MILIEUX ANTHROPIQUES | | | |
| Bâtiments résidentiels des villes | J1.1 | Non | Faible |
| Bâtiments résidentiels des villes x Petits jardins domestiques | J1.1 x I2.2 | Non | Faible |
| Réseaux routiers | J4.2 | Non | Faible |
| Réseaux routiers x Alignements d'arbres | J4.2 x G5.1 | | Faible |
| MILIEUX BOISÉS | | | |
| Boisements mésotrophes et eutrophes à Acer | G1.A | Non | Modéré à fort |
| Forêts de feuillus caducifoliés | G1 | | Modéré |
| MILIEUX OUVERTS A SEMI-OUVERTS | | | |
| Friches | I1.5 | Non | Modéré à fort |
| Friches x Fourrés tempérés | I1.5 x F3.1 | Non | Fort |
| Prairies mésiques | E2 | | Modéré |
| MILIEUX HUMIDES | | | |
| Friches x Fourrés ripicoles | I1.5 x F9.1 | Non | Fort |
| Saussaies marécageuses | F9.2 | Non | Fort |
| MILIEUX CONSTITUTIFS DES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES | | | |
| Haies | FA | Non | Fort |

Tableau 7 : Liste des habitats naturels et artificiels identifiés sur les zones investiguées dans le cadre du diagnostic écologique

4. PRESENTATION DETAILLEE DES ZONES PROSPECTEES : HABITATS, FAUNE ET FLORE, ZONES HUMIDES ET TVB

Chaque zone prospectée a fait l'objet d'une fiche détaillée. Le tableau ci-dessous présente les caractéristiques de chaque zone prospectée :

| Fiche | Projet de zonage au PLU | Surface (ha) | Habitats dominants | Numéro de la page de la fiche |
|------------------|-------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| 1 – Zone 7 | A | 6,3 | Friches Boisements Prairies | 11 |
| 2 – Zone 9 | AUa | 3,1 | Cultures | 13 |
| | 5AU | 0,45 | | |
| 3 – Zone 16 | 3 AU | 3,1 | Friches | 15 |
| 4 – Zone 21 | 1N | 2,1 | Boisements Pâturages | 17 |
| 5 – Zone 6 et 22 | 1AU | Zone 6 = 0,5 Zone 22 = 0,4 | Boisements | 19 |

Tableau 8 : Caractéristiques générales des zones prospectées

N° DE LA ZONE : 7

CLASSEMENT PLU : A

CARTOGRAPHIE DES HABITATS



CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE

La zone d'étude est située en bordure d'une zone urbaine et de zones cultivées. Elle est séparée en trois parties distinctes par des habitations et des jardins. La partie au nord est majoritairement recouverte par des milieux ouverts tels que des friches et d'une bordure de saussaie marécageuse. Cette dernière est constituée essentiellement de Saule blanc et de Saule cendré au niveau des strates arborée et arbustive et de Laîche pendante au niveau de la strate herbacée. Comme son nom l'indique, cet habitat est marécageux, au moins une partie de l'année. Les friches sont plus ou moins envahies de ligneux selon les zones. La partie centrale est occupée par de la friche et des boisements. La friche est plus ouverte que sur la partie nord. Elle se compose en grande partie d'herbacées communes et d'espèces hygrophiles. Les boisements sont représentés par l'Erable champêtre et l'Erable sycomore. Les strates arbustive et herbacée sont assez éparées. La partie sud était inaccessible. Cependant, les habitats ont pu être déterminés aux jumelles. Il s'agit d'un verger, d'une prairie et de quelques haies. D'autre part, plusieurs espèces exotiques envahissantes sont présentes. Il s'agit de la Renouée du Japon, de la Vergerette du Canada et du Buddleia de David.

Concernant le diagnostic zone humide, un habitat est caractéristique des zones humides selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié (Saussaie marécageuse) et plusieurs sondages pédologiques se sont révélés positifs. Par conséquent, 26 999 m², soit, 2,7 ha, correspondent à des zones humides réglementaires.

Potentialités de présence d'espèces par taxon :

| | Notes | Justification |
|-------------------------------|-------|---|
| Flore | 3/5 | Friche, prairie et boisement (surtout la saussaie) |
| Lépidoptères | 3/5 | Friche, prairie et boisement (surtout la saussaie) |
| Insectes saproxyliques | 3/5 | Boisements |
| Amphibiens et Odonates | 4/5 | Boisement (surtout la saussaie) |
| Reptiles | 3/5 | Lisières forestières |
| Grands Mammifères | 2/5 | Milieu boisé mais environnement très anthropisé |
| Petits Mammifères | 4/5 | Prairies avec haies, fourrés |
| Chiroptères | 4/5 | Lisières forestières et friches |
| Oiseaux | 4/5 | Milieux divers : prairies, friches, milieux aquatiques, lisières forestières et haies |
| Moyenne | | 3,3 / 5 |

Les habitats naturels de l'aire d'étude peuvent être utilisés pour les différents stades du cycle de vie des taxons faunistiques, particulièrement pour :

- Flore : les friches et la saussaie marécageuse sont des milieux potentiellement favorables pour le développement de flore patrimoniale.
- Lépidoptères : les milieux ouverts et la saussaie marécageuse sont favorables à la reproduction des papillons.
- Insectes saproxyliques : les boisements peuvent s'avérer favorables pour ce taxon.
- Amphibiens et odonates : la saussaie marécageuse est potentiellement favorable à la reproduction d'amphibiens. Les habitats ne sont pas particulièrement favorables à la reproduction des odonates.
- Reptiles : les lisières bosquet ou haies/prairies constituent des zones favorables.
- Grands mammifères : le site est situé à proximité de zones anthropiques.
- Petits mammifères : les prairies avec haies et les friches sont particulièrement favorables à ce taxon ;
- Chiroptères : Les haies et les lisières sont utilisées par les chauves-souris pour se déplacer. Les prairies et les friches constituent des zones de chasse.
- Oiseaux : les prairies et les friches constituent des lieux de reproduction pour les oiseaux de milieux ouverts. Les haies sont des couloirs de déplacement mais constituent également des zones de reproduction pour les oiseaux de milieux semi-ouverts. Enfin, des espèces de milieux fermés peuvent se reproduire dans les boisements.

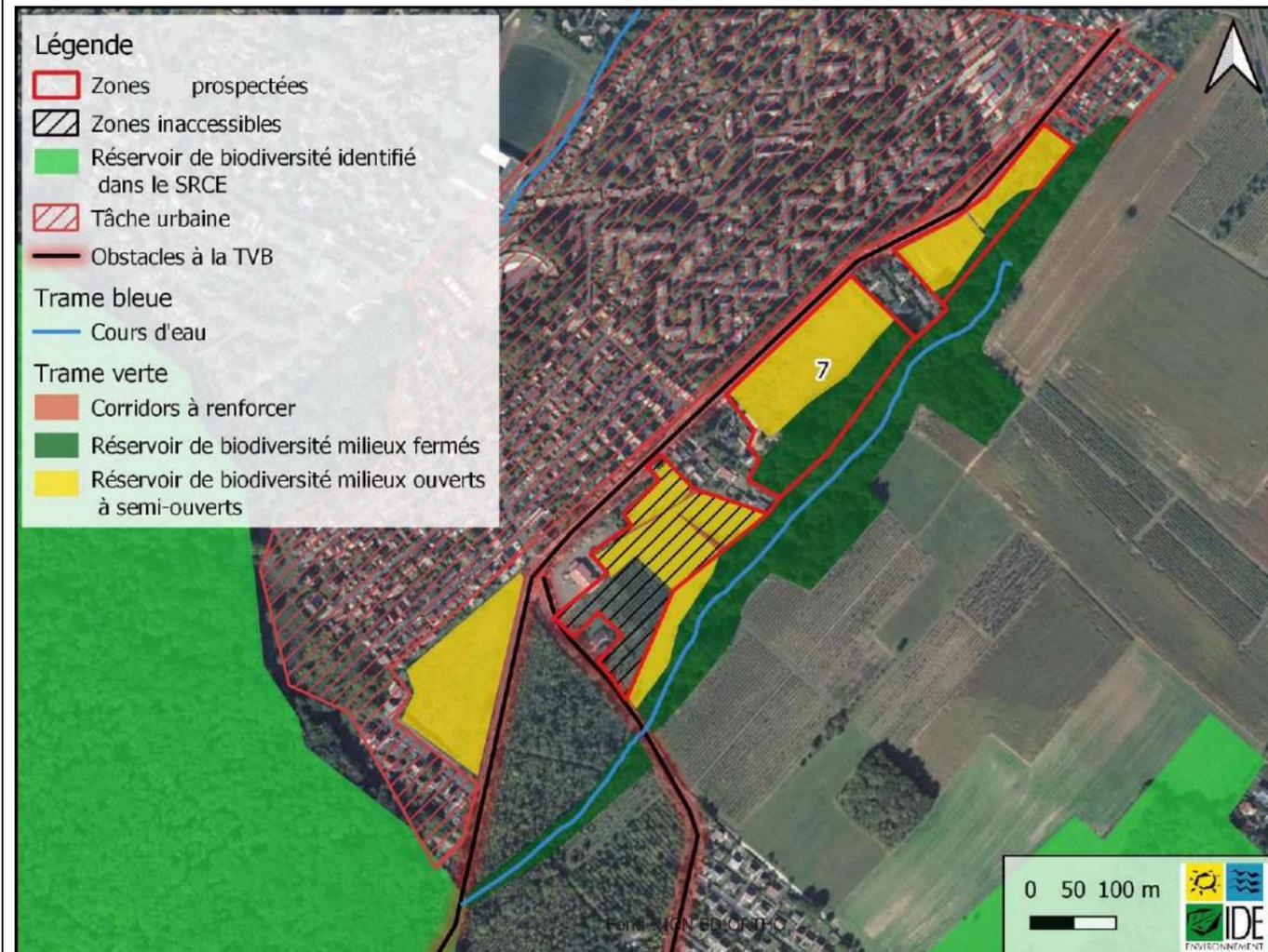


LA TRAME VERTE ET BLEUE

Concernant la trame verte, la zone d'étude contient à la fois des réservoirs de biodiversité de milieux fermés, correspondant à des boisements d'Erables, mais aussi de milieux ouverts à semi-ouverts composés par des friches et des fourrés. Ces réservoirs sont favorables à de nombreux cortèges d'oiseaux, mais aussi aux lépidoptères (milieux ouverts et semi-ouverts), mammifères et reptiles (milieux semi-ouverts). Un réservoir de biodiversité identifié dans le SRCE avoisine la zone d'étude dans sa partie Ouest et Sud. Ce réservoir est toutefois séparé des réservoirs identifiés sur la zone par une discontinuité écologique (route). Des haies peu denses (milieux semi-ouverts), notamment favorables au transit des chiroptères, sont à renforcer.

Au-delà de la limite Sud de l'aire d'étude, un cours d'eau traverse le boisement et pourrait être intégré à la trame bleue. Les potentiels réservoirs de biodiversité de milieux ouverts et semi-ouverts évoqués précédemment ont été classés en zones humides tout comme les saussaies marécageuses, ce qui rend ce site potentiellement attractif pour les odonates et les amphibiens.

Enfin, la zone d'étude longe la tâche urbaine limitant le déplacement de la faune au Nord. Le boisement au sud de la zone permet aux espèces de continuer à circuler entre les différents milieux naturels de la commune, il est à conserver.



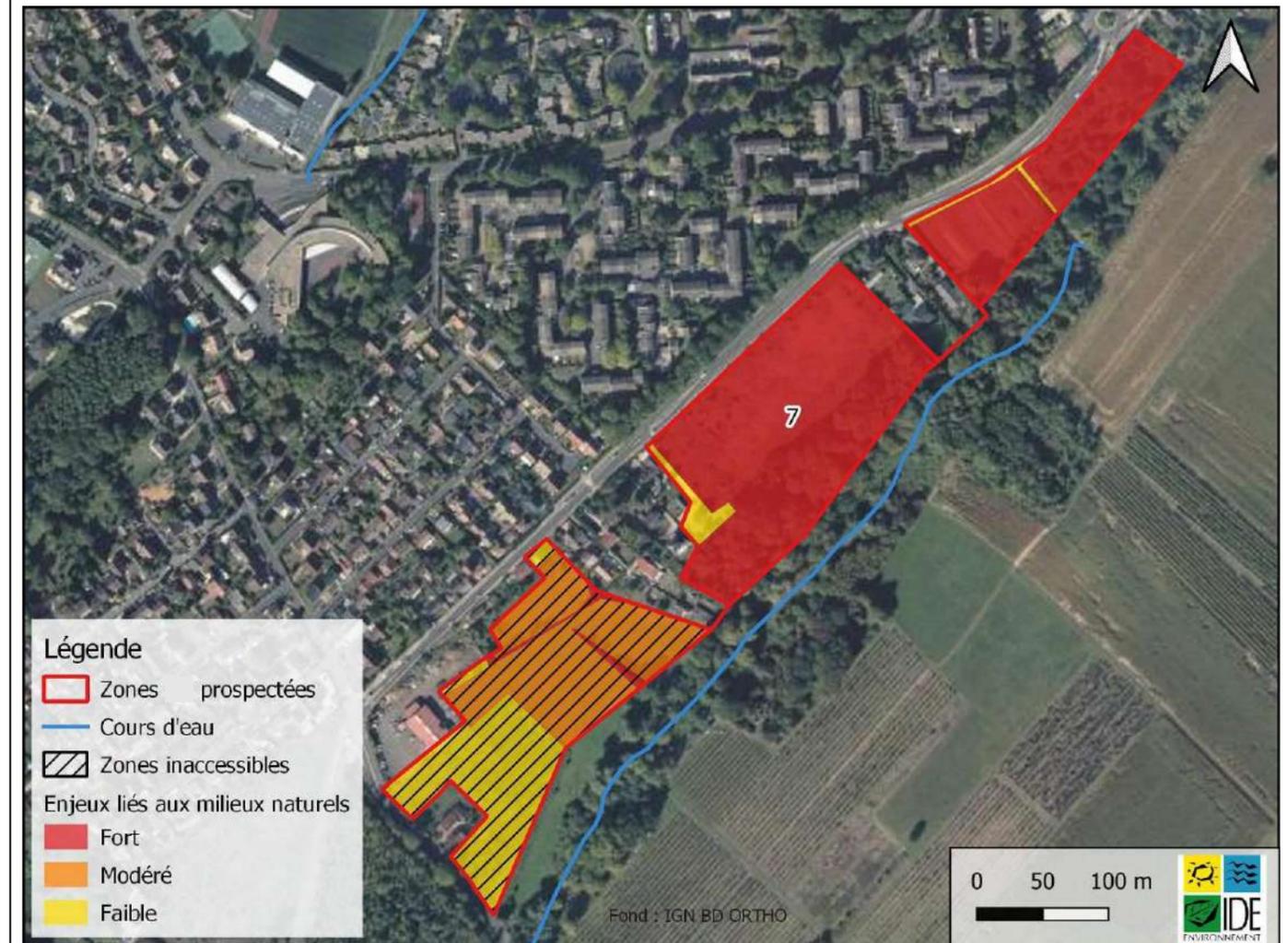
SYNTHESE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

L'enjeu peut être considéré comme fort :

- **Habitats dominants** : Friches, boisements, prairies
- **Zone humide** : Présence avérée (2,7 ha)
- **Intérêt pour les espèces** : Flore, lépidoptères, insectes saproxyliques, amphibiens et odonates, reptiles, petits mammifères, chiroptères, oiseaux
- **Qualité des dynamiques écologiques** : Modérée

Recommandations :

- Réaliser un diagnostic écologique et un diagnostic zones humides dans la partie non accessible.
- Conserver en priorité les zones humides (particulièrement la saussaie marécageuse) et les haies.
- Renforcer le réseau de haies.
- Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes avec des mesures de lutte.
- Prévoir une bande de retrait (minimum 5m) entre les premières constructions et les lisières des boisements.



ENJEU FORT

N° DE LA ZONE : 9

CLASSEMENT PLU : AUa et 5AU

CARTOGRAPHIE DES HABITATS



CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE

La zone d'étude est située à proximité immédiate de zones urbaines et agricoles. Cette zone est essentiellement constituée d'habitat agricole pour la culture de maïs entre autres. Une haie dégradée est présente en bordure extérieure au nord-est et un petit bosquet est présent en bordure extérieure au sud-ouest. Peu d'espèces floristiques se développent. Il s'agit essentiellement d'espèces herbacées communes, telles que le Dactyle aggloméré ou le Géranium à feuilles molles. Ces espèces se développent en marge des cultures. De plus, plusieurs espèces exotiques envahissantes ont été identifiées sur la zone d'étude. Il s'agit de la Vergerette de la Canada et du Datura officinal.

Concernant le diagnostic zone humide, aucun habitat n'est caractéristique des zones humides et les sondages pédo-logiques se sont révélés négatifs. Il n'y a donc aucune zone humide sur cette zone.

D'une manière générale, cette zone est assez pauvre en biodiversité. Qu'il s'agisse de la faune, comme de la flore.

Potentialités de présence d'espèces par taxon :

| | Notes | Justification |
|-------------------------------|-------|---|
| Flore | 1/5 | Grande culture gérée de manière intensive |
| Lépidoptères | 2/5 | Grande culture avec haies ou lisière à proximité |
| Insectes saproxyliques | 1/5 | Grande culture avec arbres ou haies |
| Amphibiens et Odonates | 1/5 | Ornière ou petites dépressions |
| Reptiles | 2/5 | Grande culture avec haies ou lisière à proximité |
| Grands Mammifères | 1/5 | Pas de boisements à proximité |
| Petits Mammifères | 2/5 | Grande culture avec haies ou lisière à proximité |
| Chiroptères | 2/5 | Grande culture avec lisière à proximité |
| Oiseaux | 2/5 | Grande culture avec haies ou lisières à proximité |
| Moyenne | | 1,6 / 5 |

Les habitats naturels de l'aire d'étude peuvent être utilisés pour les différents stades du cycle de vie des taxons faunistiques, particulièrement pour :

- Flore : les grandes cultures monospécifiques sont très peu favorables au développement d'une flore patrimoniale.
- Lépidoptères : le potentiel d'accueil est limité par l'homogénéité de l'habitat et par la faible quantité de plantes à fleurs. Cependant, la haie dégradée et la lisière de boisement attenante à la zone d'étude peuvent constituer des zones corridor pour ce taxon.
- Insectes saproxyliques : le boisement Sud-ouest est potentiellement favorable pour la reproduction de ce taxon.
- Amphibiens et odonates : les petites ornières et dépressions peuvent servir de lieu de reproduction pour les espèces pionnières quand elles sont en eau.
- Reptiles : la lisière de boisement et la haie dégradée peuvent abriter des reptiles.
- Grands mammifères : présence de lisières forestières n'est pas favorable au vu de l'absence de boisement à proximité. De plus, le milieu ouvert est très homogène et peu favorable à l'alimentation de ce taxon.
- Petits mammifères : utilisation potentielle des lisières et des haies comme zones de repli.
- Chiroptères : les lisières et haies sont des corridors écologiques pour ce groupe (chasse et transit), les habitations jouxtant l'aire d'étude au Sud peuvent potentiellement servir de gîtes pour des espèces anthropophiles.
- Oiseaux : seules les haies et les lisières sont favorables aux oiseaux de milieux semi-ouverts. Les grandes cultures sont essentiellement utilisées comme zone de nourrissage par les rapaces par exemple.



Monocultures



Terres labourées



Chemin avec haie dégradée



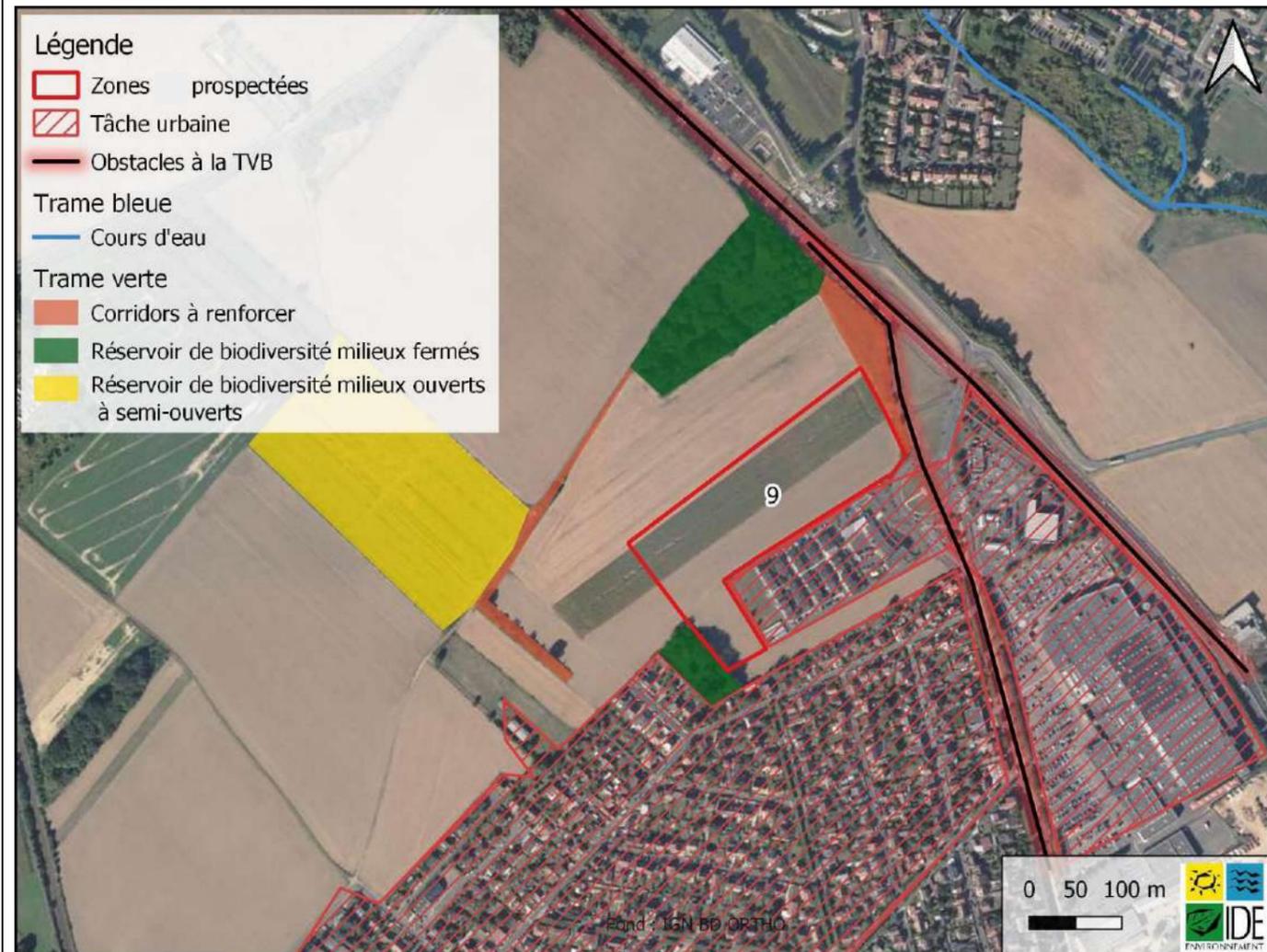
Bosquet en bordure

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Concernant la Trame Bleue, seul un cours d'eau est présent au Nord-Est de la zone d'étude, mais il est séparé de la zone d'étude par un obstacle de type infrastructure routière. Toute intervention sur la zone prospectée n'impactera donc pas la trame bleue.

Concernant la Trame Verte, la zone d'étude longe la lisière d'un réservoir de biodiversité de milieux fermés au Sud-ouest correspondant à un boisement. Des haies dégradées jouxtant la zone à l'est et au nord-est ont été identifiées comme à renforcer, car elles sont peu denses et contiennent des trouées. Le boisement situé au nord de la zone ainsi que la friche à l'ouest constituent de potentiels réservoirs de biodiversité de milieu fermé et ouvert.

Enfin, le réseau routier constitue une discontinuité écologique au sud de la zone.



SYNTHESE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

L'enjeu peut être considéré comme faible :

- **Habitats dominants** : Cultures
- **Zone humide** : Absence
- **Intérêt pour les espèces** : Lépidoptères, Reptiles, petits mammifères, Chiroptères, Oiseaux.
- **Qualité des dynamiques écologiques** : Faible

Recommandations :

- Conserver la haie et le bosquet en bordure extérieure, renforcer le réseau de haies.
- Prévoir une bande de retrait (minimum 5m) entre les premières constructions et la lisière du bosquet.
- Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes avec des mesures de lutte.



ENJEU FAIBLE

N° DE LA ZONE : 16

CLASSEMENT PLU : 3 AU

CARTOGRAPHIE DES HABITATS



CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE

La zone d'étude est située à proximité immédiate des zones urbaines. Elle est constituée en grande partie d'une ancienne culture qui s'est enfichée peu à peu et d'une habitation avec jardin. La friche présente une végétation particulièrement dense et essentiellement constituée d'herbacée haute, comme l'Armoise commune ou l'Epilobe à petites feuilles. Quelques ligneux se développent par ailleurs, comme le Robinier faux-acacia. Par ailleurs, plusieurs espèces exotiques envahissantes ont été inventoriées sur cette zone. Il s'agit de la Vergerette de la Canada, du Buddleia de David et du Robinier faux-acacia.

Concernant le diagnostic zone humide, aucun habitat caractéristique n'a été identifié. De plus, aucun sondage pédologique n'a pu être réalisé, car le sol était vraiment très compact lors du passage sur terrain. Cependant, plusieurs espèces hygrophiles se développent de façon très significative sur cette zone. Une zone humide réglementaire est donc potentiellement présente au niveau de la friche. D'autre part, le cours d'eau traversant le nord de la zone n'a pas été retrouvé lors du passage sur le terrain. Celui-ci a probablement dû être déplacé lors de travaux d'urbanisation.

Potentialités de présence d'espèces par taxon :

| | Notes | Justification |
|------------------------|-------|--|
| Flore | 3/5 | Friches |
| Lépidoptères | 3/5 | Friches |
| Insectes saproxyliques | 1/5 | Friche avec arbres ou haies à proximité |
| Amphibiens et Odonates | 1/5 | Ornière ou petites dépressions |
| Reptiles | 3/5 | Friches |
| Grands Mammifères | 1/5 | Obstacles au déplacement et pas de boisements à proximité |
| Petits Mammifères | 3/5 | Friches |
| Chiroptères | 3/5 | Friches avec petite lisière |
| Oiseaux | 4/5 | Milieux divers : milieux ouverts, anthropiques et semi-ouverts |
| Moyenne | | 2,4 / 5 |



Friche



Friche



Jardin domestique

Les habitats naturels de l'aire d'étude peuvent être utilisés pour les différents stades du cycle de vie des taxons faunistiques, particulièrement pour :

- Flore : la friche est susceptible d'être favorable au développement d'espèce patrimoniale ;
- Lépidoptères : les friches constituent des milieux très favorables aux lépidoptères et peuvent les accueillir durant l'intégralité de leur cycle biologique.
- Insectes saproxyliques : les haies présentes en bordure extérieure de l'aire d'étude sont assez peu favorables à ce groupe taxonomique.
- Amphibiens et odonates : Des petites ornières et dépressions peuvent servir de lieu de reproduction pour les espèces pionnières quand elles sont en eau.
- Reptiles : les haies peuvent être utilisées comme zones de repli et les friches comme zone d'alimentation.
- Grands mammifères : la zone d'étude est coupée du boisement favorable le plus proche par le réseau routier.
- Petits mammifères : Le réseau de haies constitue une zone de transit potentiel et les friches sont favorables aux espèces les plus communes.
- Chiroptères : les haies représentent des corridors écologiques pour ce groupe et les friches des zones de chasse, les habitations au Sud peuvent potentiellement servir de gîtes pour des espèces anthropophiles.
- Oiseaux : la friche est favorable à l'alimentation des oiseaux, à la reproduction de certaines espèces et la haie bordant la zone d'étude peut être utilisée comme couloir de déplacement. Les milieux anthropiques peuvent être utilisés comme lieu de nidification en présence d'arbres.

LA TRAME VERTE ET BLEUE

La zone d'étude est entourée par des tâches urbaines et des obstacles de type réseau routier ce qui la rend peu fonctionnelle vis-à-vis de la TVB locale. Cependant, la friche de la zone d'étude constitue un réservoir de biodiversité de milieu ouvert particulièrement favorable aux lépidoptères, reptiles, petits mammifères et oiseaux de milieux ouverts. Ce réservoir est longé par une haie à renforcer, pouvant servir de corridor à de nombreuses espèces. Toutefois, ce corridor est séparé d'un réservoir de milieux fermés au sud de la zone par des obstacles (routes).



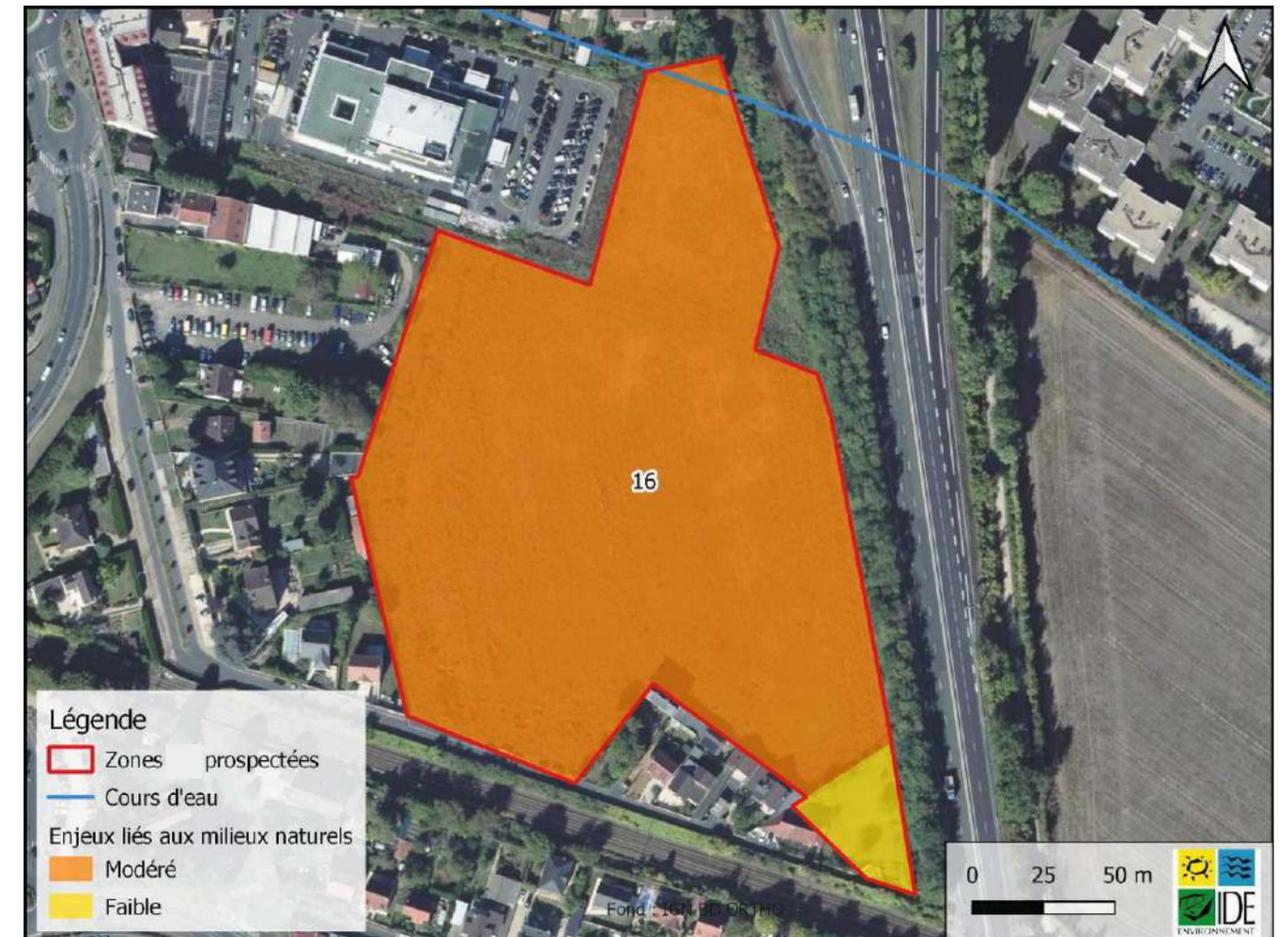
SYNTHESE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

L'enjeu peut être considéré comme modéré :

- **Habitats dominants** : Friches
- **Zone humide** : Potentielle (3 ha)
- **Intérêt pour les espèces** : Flore, Lépidoptères, Reptiles, Petits mammifères, Chiroptères, Oiseaux
- **Qualité des dynamiques écologiques** : Faible

Recommandations :

- Réaliser un diagnostic zones humides à une période plus favorable (fin d'hiver pour la pédologie, printemps pour la flore).
- Renforcer le réseau de haies.
- Prévoir une bande de retrait (minimum 5 m) entre les premières constructions et la lisière de la haie en marge de la zone d'étude.
- Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes avec des mesures de lutte.

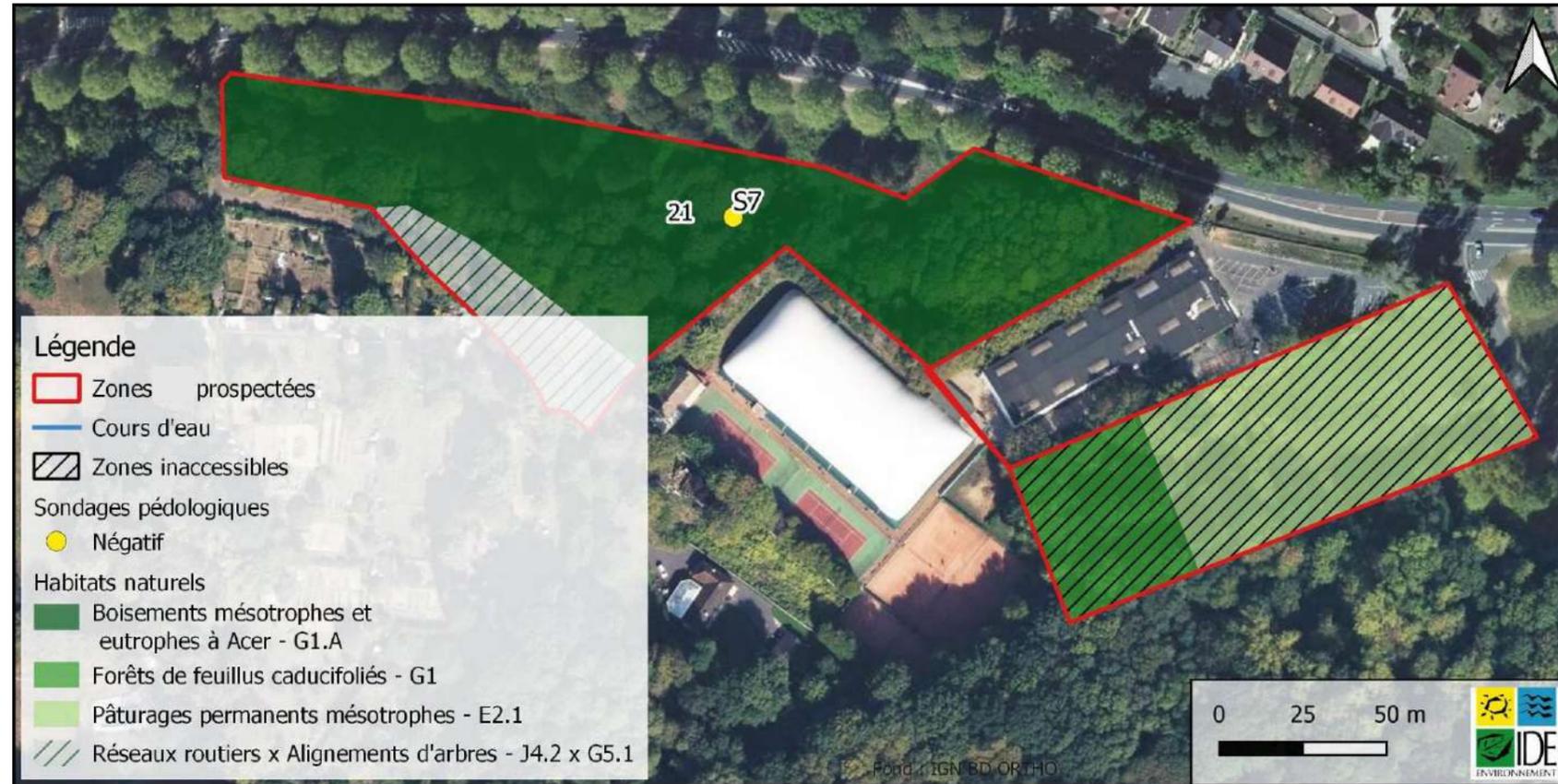


ENJEU MODERE

N° DE LA ZONE : 21

CLASSEMENT PLU : 1N

CARTOGRAPHIE DES HABITATS



CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE

La zone d'étude est située en bordure d'une zone urbaine et des terrains de sport (club de tennis). Elle est séparée en deux parties par des bâtiments. La partie à l'est majoritairement occupée par du pâturage équestre. Une partie est occupée par un boisement de feuillus. Cette zone était inaccessible lors du passage sur le terrain. Cependant, les habitats ont pu être déterminés aux jumelles. La partie à l'ouest de la zone est occupée en grande partie par des boisements. Ces derniers sont essentiellement constitués de différentes espèces d'érables. Le sous-bois est assez dense sur certaines zones.

D'autre part, une espèce exotique envahissante est présente. Il s'agit de la Vergerette du Canada.

Concernant le diagnostic zone humide, aucun habitat n'est caractéristique des zones humides, aucune espèce hygrophile n'a été inventoriée et le sondage pédologique s'est révélé Négatif. Aucune zone humide n'a donc été identifiée. Toutefois, la partie à l'est n'a pas pu faire l'objet d'un diagnostic zone humide.

Potentialités de présence d'espèces par taxon :

| | Notes | Justification |
|------------------------|-------|---|
| Flore | 3/5 | Boisements |
| Lépidoptères | 3/5 | Pâturage |
| Insectes saproxyliques | 3/5 | Boisements, lisières forestières |
| Amphibiens et Odonates | 1/5 | Ornière ou petites dépressions |
| Reptiles | 3/5 | Lisières forestières |
| Grands Mammifères | 2/5 | Milieu boisé mais environnement très anthropisé |
| Petits Mammifères | 3/5 | Boisement, Prairie de pâturage |
| Chiroptères | 4/5 | Lisières forestières |
| Oiseaux | 4/5 | Milieus divers : milieux ouverts et fermés |
| Moyenne | | 2,9 / 5 |

Les habitats naturels de l'aire d'étude peuvent être utilisés pour les différents stades du cycle de vie des taxons faunistiques, particulièrement pour :

- Flore : les boisements sont susceptibles d'être favorables à la flore ;
- Lépidoptères : Les pâturages constituent des milieux favorables aux lépidoptères et peuvent les accueillir durant l'intégralité de leur cycle biologique.
- Insectes saproxyliques : les boisements et lisières forestières sont susceptibles d'accueillir ces insectes.
- Amphibiens et odonates : les petites ornières et dépressions peuvent servir de lieu de zone de reproduction pour les espèces pionnières quand elles sont en eau.
- Reptiles : les lisières forestières offrent des zones favorables aux reptiles ;
- Grands mammifères : la zone d'étude comporte des boisements trop anthropisés pour être favorables.
- Petits mammifères : utilisation potentielle des lisières forestières et de la prairie de pâturage pour se reproduire.
- Chiroptères : les lisières et alignements d'arbres constituent des corridors pour ce groupe, les boisements peuvent constituer des zones de gîte et de chasse.
- Oiseaux : boisements favorables au cortège des milieux fermés, pâturage favorable aux espèces de milieu ouvert.



Réseaux routiers et alignements d'arbres



Boisement



Pâturage



Forêt de feuillus

LA TRAME VERTE ET BLEUE

Concernant la Trame Bleue, seul un cours d'eau est présent au Sud-Est de la zone d'étude, mais il est séparé de la zone d'étude par réservoir de biodiversité identifié par le SRCE. Toute intervention sur la zone prospectée n'impactera donc pas la trame bleue.

Concernant la Trame Verte, la zone d'étude est située à proximité d'un réservoir de biodiversité identifié par le SRCE. Les réservoirs de milieux fermés identifiés sur la zone d'étude sont reliés au réservoir du SRCE par un corridor écologique dégradé par les activités anthropiques du secteur. Il serait pertinent de renforcer ce corridor.

Le réservoir de milieu ouvert identifié sur la zone d'étude est situé à proximité immédiate d'un autre réservoir du même type. Ainsi, les espèces affectionnant les milieux ouverts peuvent donc transiter facilement entre ces deux milieux.

Les taches urbaines et les routes sont des obstacles à la TVB locale.

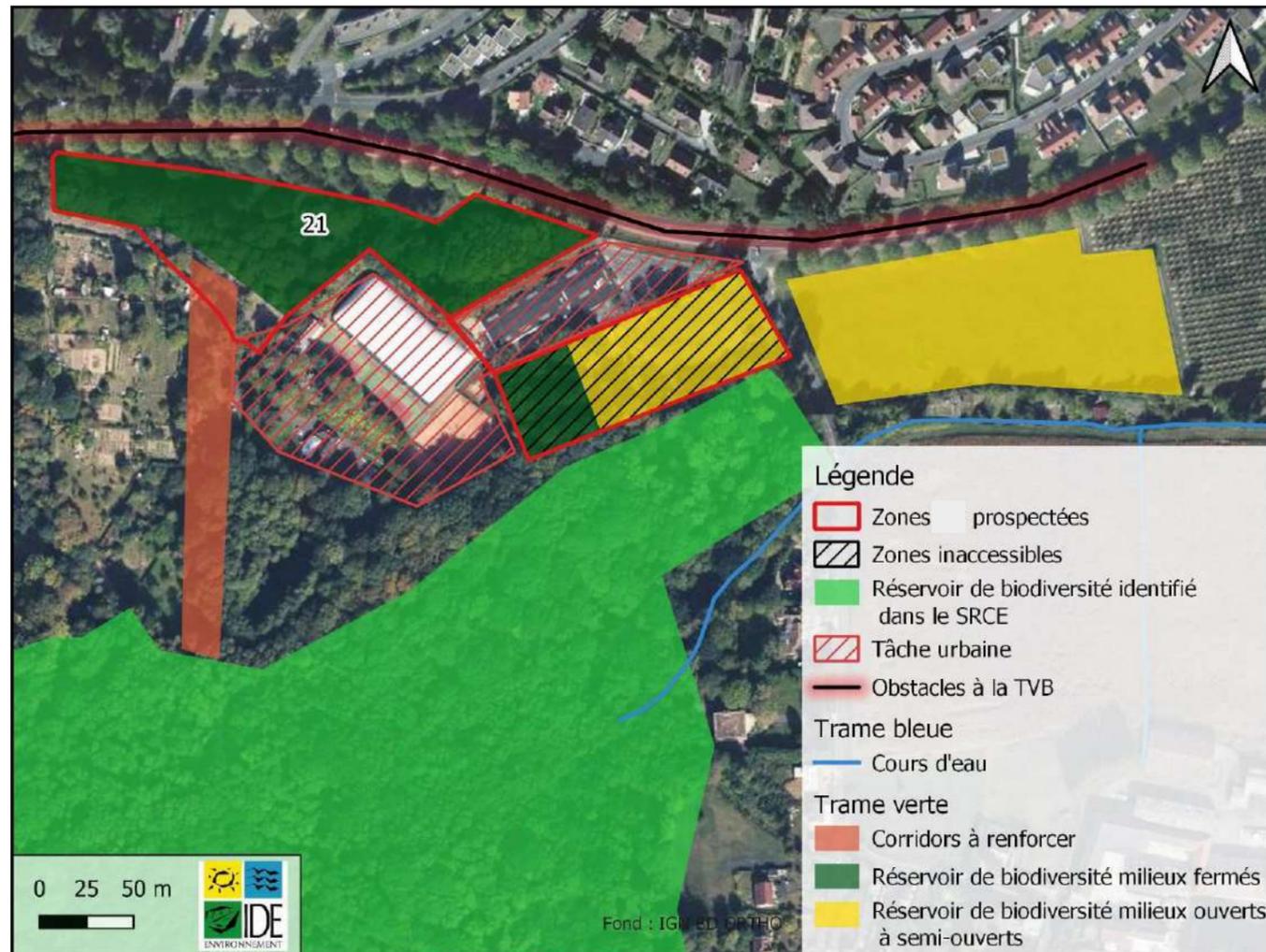
SYNTHESE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

L'enjeu peut être considéré comme modéré :

- **Habitats dominants** : Boisements, pâturages
- **Zone humide** : Absence
- **Intérêt pour les espèces** : Flore, Lépidoptères, Insectes saproxyliques, Reptiles, Petits mammifères, Chiroptères, Oiseaux
- **Qualité des dynamiques écologiques** : Modérée

Recommandations :

- Renforcer les corridors entre les boisements.
- Réaliser un diagnostic écologique et un diagnostic zones humides dans la partie non accessible.
- Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes avec des mesures de lutte.
- Prévoir une bande de retrait (minimum 5m) entre les premières constructions et les lisières des boisements.



ENJEU MODERE

N° DE LA ZONE : 6 et 22

CLASSEMENT PLU : 1AU

CARTOGRAPHIE DES HABITATS



CARACTÉRISTIQUES DE LA ZONE

La zone d'étude est située en bordure d'une zone urbaine et d'un cimetière. Elle est séparée en deux zones, la 6 et la 22. Toutefois, ces deux zones sont très similaires, elles sont occupées par de la forêt de feuillus. Ces deux zones étaient inaccessibles lors du passage sur le terrain. Cependant, les habitats ont pu être déterminés aux jumelles. Le boisement est constitué en grande partie de Châtaigner, d'Erable sycomore, de Chêne et de Frêne commun. Le sous-bois semble être assez clairsemé.

Concernant le diagnostic zone humide, aucun habitat n'est caractéristique des zones humides. Toutefois, les deux zones n'ont pas pu faire l'objet d'un diagnostic zone humide.

Potentialités de présence d'espèces par taxon :

| | Notes | Justification |
|------------------------|----------------|---|
| Flore | 2/5 | Boisements |
| Lépidoptères | 1/5 | Boisement non favorable |
| Insectes saproxyliques | 3/5 | Boisements |
| Amphibiens et Odonates | 1/5 | Ornière ou petites dépressions |
| Reptiles | 2/5 | Boisements |
| Grands Mammifères | 2/5 | Milieu boisé mais environnement très anthropisé |
| Petits Mammifères | 3/5 | Boisements |
| Chiroptères | 3/5 | Boisements |
| Oiseaux | 3/5 | Un seul milieu favorable : milieu fermé |
| Moyenne | 2,2 / 5 | |

Les habitats naturels de l'aire d'étude peuvent être utilisés pour les différents stades du cycle de vie des taxons faunistiques, particulièrement pour :

- Flore : les boisements sont assez peu favorables au développement d'une flore patrimoniale ;
- Lépidoptères : les boisements de la zone sont assez peu favorables aux lépidoptères ;
- Insectes saproxyliques : les boisements sont susceptibles d'abriter des arbres favorables à la reproduction de ces insectes ;
- Amphibiens et odonates : les petites ornières et dépressions peuvent servir de lieu de zone de reproduction pour les espèces pionnières quand elles sont en eau ;
- Reptiles : les boisements sont susceptibles d'être favorables aux espèces affectionnant les milieux boisés ;
- Grands mammifères : Milieu boisé mais environnement très anthropisé pour l'accueil de grands mammifères ;
- Petits mammifères : les boisements sont susceptibles d'accueillir des petits mammifères pour se reproduire, se nourrir et se réfugier.
- Chiroptères : les boisements sont susceptibles d'abriter des arbres favorables à la reproduction des chiroptères ;
- Oiseaux : boisements favorables au cortège des milieux fermés.



Parking en bordure de la zone 6



Forêt de feuillus, zone 6 et 22



Forêt de feuillus, zone 6 et 22

LA TRAME VERTE ET BLEUE

SYNTHÈSE DES ENJEUX ET RECOMMANDATIONS

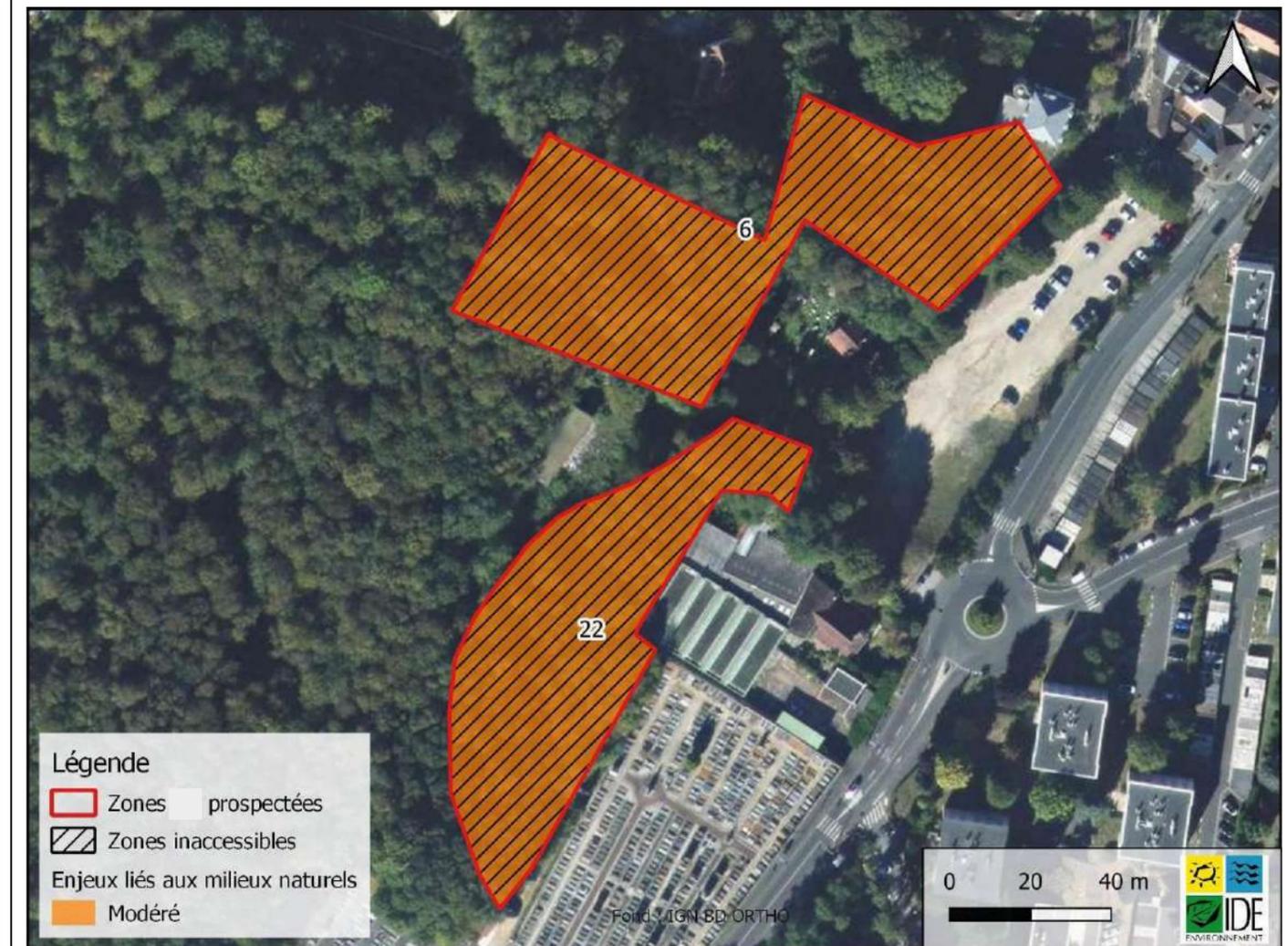
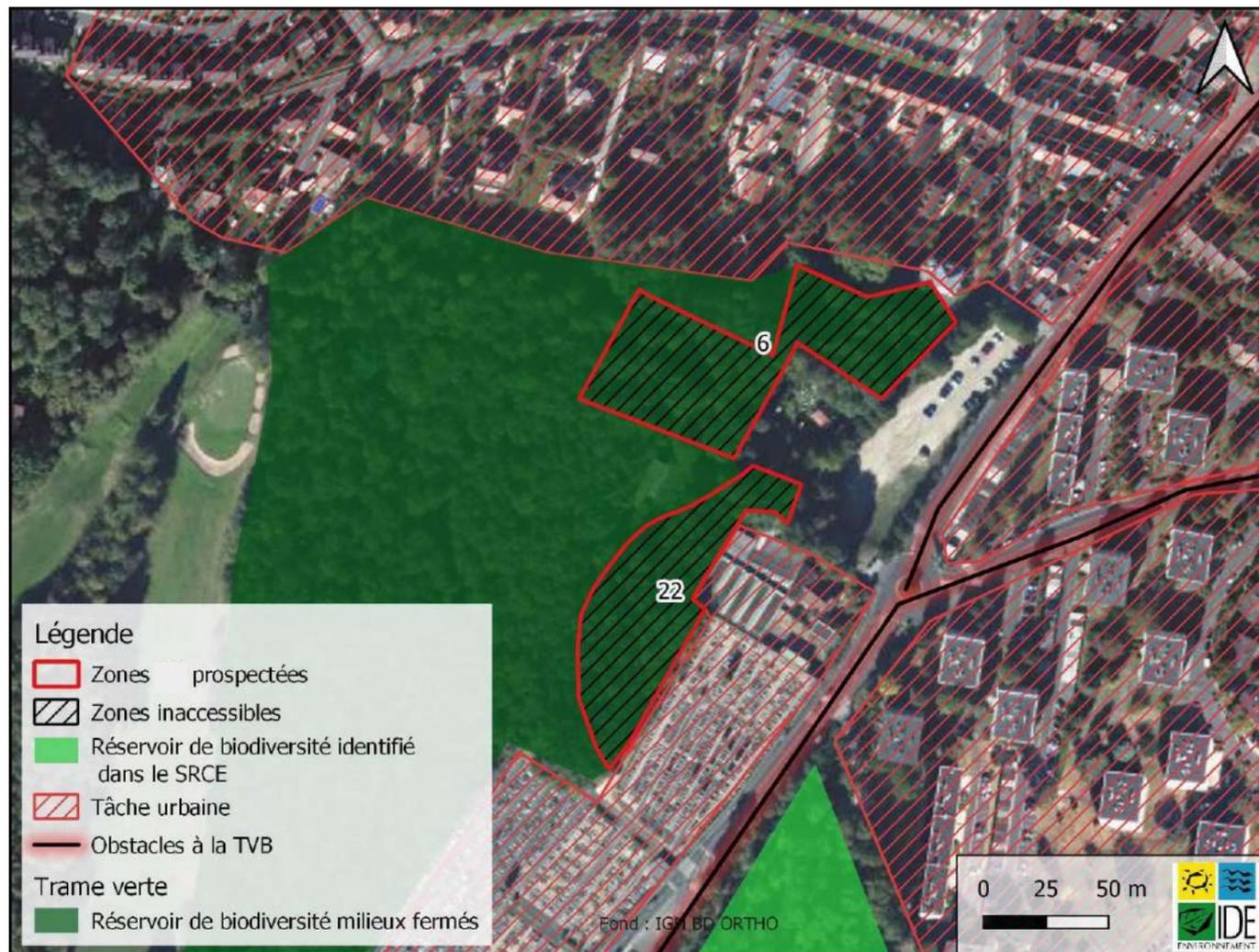
Concernant la Trame Verte, la zone d'étude est située à proximité d'un réservoir de biodiversité identifié par le SRCE. Toutefois, ce réservoir est séparé des réservoirs de milieux fermés identifiés sur la zone d'étude par des obstacles (route) et des tâches urbaines. Les zones d'études s'intègrent toutefois dans un réservoir de milieux fermés qui possède une surface relativement grande. Ce réservoir est favorable à de nombreuses espèces de milieux fermés pour la reproduction, le nourrissage, le refuge et le transit.

L'enjeu peut être considéré comme modéré :

- **Habitats dominants** : Boisements
- **Zone humide** : Absence
- **Intérêt pour les espèces** : Insectes, petits mammifères, chiroptères, oiseaux
- **Qualité des dynamiques écologiques** : Modéré

Recommandations :

- Réaliser un diagnostic écologique et un diagnostic zones humides dans la partie non accessible.
- Prévoir une bande de retrait (minimum 5m) entre les premières constructions et les lisières des boisements.



ENJEU MODERE

5. SYNTHÈSE DES ENJEUX LIÉS AU MILIEU NATUREL ET RECOMMANDATIONS

Une cotation de l'enjeu vis-à-vis du milieu naturel pour chacune des zones est reportée dans le tableau et la carte qui suivent. Elle tient compte de la diversité des milieux, de la potentialité d'accueil ainsi que de la dynamique écologique des différents secteurs en tant que lieu de déplacement et de vie des espèces.

| FICHES ET ZONES | 1 – Zone 7 | 2 – Zone 9 | 3 – Zone 16 | 4 – Zone 21 | 5 – Zone 6 et 22 |
|--------------------------------------|---|---|--|--|---|
| ACCESSIBILITE | En partie accessible | Entièrement accessible | En partie accessible | En partie accessible | Non accessible |
| HABITAT DOMINANT | Friches Boisements Prairies | Cultures | Friches | Boisements Pâturages | Boisements |
| ZONE HUMIDE | 2,7 ha de zone humide réglementaire | Absence | Potentielle (3 ha) | Absence | Absence |
| INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES ESPÈCES | Flore Lépidoptères Insectes saproxyliques Amphibiens et Odonates Reptiles Petits mammifères Chiroptères Oiseaux | Assez faible dans l'ensemble : Lépidoptères Reptiles Petits mammifères Chiroptères Oiseaux | Flore Lépidoptères Reptiles Petits mammifères Chiroptères Oiseaux | Flore Lépidoptères Insectes saproxyliques Reptiles Petits mammifères Chiroptères Oiseaux | Insectes saproxyliques Petits mammifères Chiroptères Oiseaux |
| NOTE POTENTIEL DIVERSITÉ | 3,3 / 5 | 1,6 / 5 | 2,4 / 5 | 2,9 / 5 | 2,2 / 5 |
| QUALITÉ DES DYNAMIQUES ÉCOLOGIQUES | Modérée | Faible | Faible | Modérée | Modérée |
| ENJEU | FORT | FAIBLE | MODERE | MODERE | MODERE |

Tableau 9 : Enjeux écologiques pour les secteurs de projet investigués dans le cadre du diagnostic écologique du projet PLU de la commune de Domont

Le diagnostic écologique réalisé au droit des zones soumises à des OAP du projet de zonage du PLU de Domont a permis de mettre en évidence plusieurs niveaux d'enjeux sur le territoire (cf. cartographie en page suivante) ainsi que des recommandations associées, notamment :

- Maintenir ou créer des continuités écologiques en plantant ou en conservant des haies.
- Préserver les milieux d'intérêt écologique, notamment les zones humides et préserver une bande tampon de 5 m autour de ces milieux.
- Concentrer l'urbanisation sur les habitats à faible enjeu.
- Limiter l'utilisation des pesticides dans ces zones.
- Prévoir une bande de retrait (minimum 5m) entre les premières constructions et les lisières des boisements.
- Limiter la propagation des espèces exotiques envahissantes avec des mesures de lutte.
- Réaliser un diagnostic écologique et un diagnostic zones humides sur les zones qui n'ont pas pu être investiguées.

L'ensemble des recommandations formulées pour chaque zone pourront être traduites, en fonction du niveau d'enjeu, dans le projet de PLU à travers :

- Un reclassement de parcelles jugées à enjeu fort
- Des ajustements de zonage
- Des orientations d'aménagement et de programmation
- Des mesures réglementaires
- Des prescriptions complémentaires au titre du Code de l'Urbanisme.

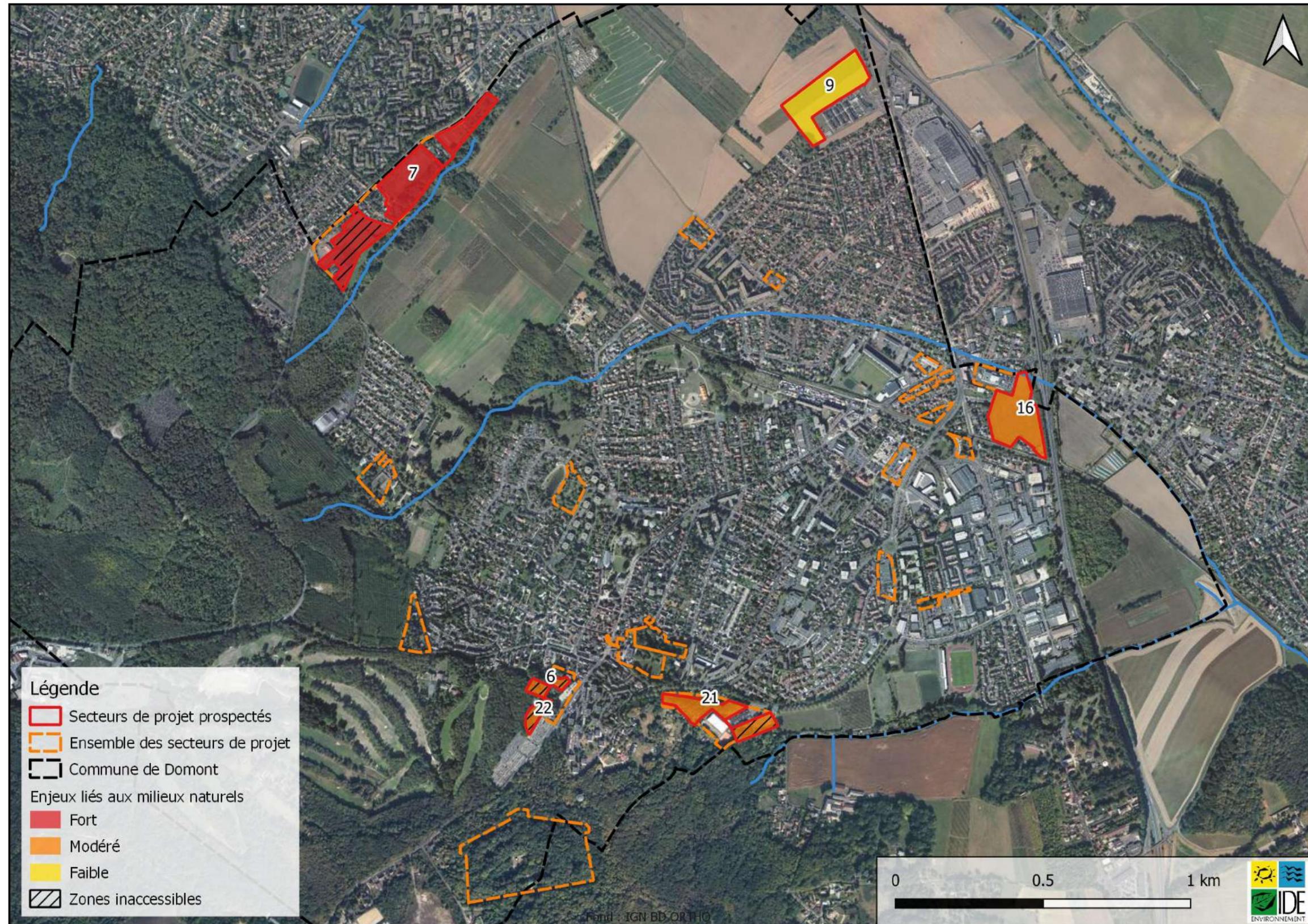


Figure 2 : Synthèse des enjeux liés aux milieux naturels au droit des secteurs de projet investigués dans le cadre du diagnostic écologique du projet PLU de la commune de Domont

6. ANNEXES

6.1. Liste des espèces floristiques recensées

| Espèce | | Statut de protection | Liste rouge régionale | Zones AU | | | | |
|------------------------------|--|----------------------|-----------------------|----------|---------|--------|-------------|---------|
| Nom scientifique | Nom vernaculaire | | | Zone 7 | Zone 26 | Zone 9 | Zone 6 - 22 | Zone 21 |
| <i>Acer campestre</i> | Érable champêtre, Acérais | Non protégée | LC | x | | | | |
| <i>Acer platanoides</i> | Érable plane, Plane | Non protégée | LC | x | | | | x |
| <i>Acer pseudoplatanus</i> | Érable sycomore, Grand Érable | Non protégée | LC | x | | | x | x |
| <i>Achillea millefolium</i> | Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus | Non protégée | LC | | x | x | | |
| <i>Alnus glutinosa</i> | Aulne glutineux, Verne | Non protégée | LC | x | | | | |
| <i>Arctium lappa</i> | Grande bardane, Bardane commune | Non protégée | LC | | | x | | |
| <i>Artemisia vulgaris</i> | Armoise commune, Herbe de feu | Non protégée | LC | x | x | x | | |
| <i>Betula pendula</i> | Bouleau verruqueux | Non protégée | LC | | x | | | |
| <i>Buddleja davidii</i> | Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons | Non protégée | NA | x | x | | | |
| <i>Carex pendula</i> | Laîche à épis pendants, Laîche pendante | Non protégée | LC | x | | | | |
| <i>Carpinus betulus</i> | Charme, Charmille | Non protégée | LC | x | | | | x |
| <i>Castanea sativa</i> | Châtaignier, Châtaignier commun | Non protégée | LC | | | | x | |
| <i>Cichorium intybus</i> | Chicorée amère, Barbe-de-capucin | Non protégée | LC | | x | | | |
| <i>Cirsium arvense</i> | Cirse des champs, Chardon des champs | Non protégée | LC | x | | x | | |
| <i>Clematis vitalba</i> | Clématite des haies, Herbe aux gueux | Non protégée | LC | | x | | x | |
| <i>Conyza canadensis</i> | Conyze du Canada | Non protégée | NA | x | x | x | | x |
| <i>Corylus avellana</i> | Noisetier, Avelinier | Non protégée | LC | x | | | x | x |
| <i>Crataegus monogyna</i> | Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai | Non protégée | LC | x | | | | x |
| <i>Dactylis glomerata</i> | Dactyle aggloméré, Pied-de-poule | Non protégée | LC | x | x | | | |
| <i>Datura stramonium</i> | Stramoine, Herbe à la taupe, Datura officinale | Non protégée | NA | | | x | | |
| <i>Daucus carota</i> | Carotte sauvage, Daucus carotte | Non protégée | LC | | x | x | | x |
| <i>Echium vulgare</i> | Vipérine commune, Vipérine vulgaire | Non protégée | LC | | x | | | |
| <i>Epilobium parviflorum</i> | Épilobe à petites fleurs | Non protégée | LC | x | x | | | |
| <i>Equisetum arvense</i> | Prêle des champs, Queue-de-renard | Non protégée | LC | x | | | | |
| <i>Eupatorium cannabinum</i> | Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau | Non protégée | LC | x | | | | |
| <i>Fraxinus excelsior</i> | Frêne élevé, Frêne commun | Non protégée | LC | x | | | x | x |
| <i>Geranium molle</i> | Géranium à feuilles molles | Non protégée | LC | | | x | | |
| <i>Hedera helix</i> | Lierre grimpant, Herbe de saint Jean | Non protégée | LC | x | | | x | x |
| <i>Ilex aquifolium</i> | Houx | Non protégée | LC | | | | | x |
| <i>Juncus effusus</i> | Jonc épars, Jonc diffus | Non protégée | LC | x | | | | |
| <i>Linaria vulgaris</i> | Linaire commune | Non protégée | LC | x | x | x | | |
| <i>Mentha suaveolens</i> | Menthe à feuilles rondes | Non protégée | LC | x | | | | |
| <i>Picris hieracioides</i> | Picride éperviaire, Herbe aux vermisseeux | Non protégée | LC | | | x | | |
| <i>Populus tremula</i> | Peuplier Tremble | Non protégée | LC | x | | | | |
| <i>Potentilla reptans</i> | Potentille rampante, Quintefeuille | Non protégée | LC | x | | | | |
| <i>Poterium sanguisorba</i> | Pimprenelle à fruits réticulés | Non protégée | LC | x | | | | |
| <i>Prunus avium</i> | Merisier vrai, Cerisier des bois | Non protégée | LC | | | | x | |
| <i>Prunus cerasus</i> | Cerisier acide, Griottier | Non protégée | NA | | | | | x |
| <i>Pulicaria dysenterica</i> | Pulicaire dysentérique | Non protégée | LC | x | | | | |

| Nom scientifique | Espèce | | Statut de protection | Liste rouge régionale | Zones AU | | | | |
|------------------------------|---|--|----------------------|-----------------------|----------|---------|--------|-------------|---------|
| | Nom vernaculaire | | | | Zone 7 | Zone 26 | Zone 9 | Zone 6 - 22 | Zone 21 |
| <i>Quercus robur</i> | Chêne pédonculé, Gravelin | | Non protégée | LC | x | | | | x |
| <i>Quercus sp.</i> | Chêne | | Non protégée | | | | | x | |
| <i>Reynoutria japonica</i> | Renouée du Japon | | Non protégée | NA | x | | | | |
| <i>Robinia pseudoacacia</i> | Robinier faux-acacia, Carouge | | Non protégée | NA | | x | | | |
| <i>Rubus fruticosus</i> | Ronce de Bertram, Ronce commune | | Non protégée | | x | | | | x |
| <i>Rubus sp.</i> | Ronce | | Non protégée | | | x | x | | x |
| <i>Rumex obtusifolius</i> | Patience à feuilles obtuses, Patience sauvage | | Non protégée | LC | x | | | | |
| <i>Salix alba</i> | Saule blanc, Saule commun | | Non protégée | LC | x | | | | |
| <i>Salix caprea</i> | Saule marsault, Saule des chèvres | | Non protégée | LC | x | x | | x | |
| <i>Salix cinerea</i> | Saule cendré | | Non protégée | LC | x | | | | |
| <i>Saponaria officinalis</i> | Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon | | Non protégée | LC | | | x | | |
| <i>Silene vulgaris</i> | Silène enflé, Tapotte | | Non protégée | LC | | x | | | |
| <i>Solidago canadensis</i> | Solidage du Canada, Gerbe-d'or | | Non protégée | NA | | x | | | |
| <i>Stellaria nemorum</i> | Stellaire des bois | | Non protégée | LC | x | | | | |
| <i>Ulmus minor</i> | Petit orme, Orme cilié | | Non protégée | LC | | | | | x |
| <i>Urtica dioica</i> | Ortie dioïque, Grande ortie | | Non protégée | LC | x | x | x | | x |

Tableau 10 : Liste des espèces floristiques recensées sur les zones investiguées dans le cadre du diagnostic écologique du projet PLU de la commune de Domont

6.2. Liste des espèces faunistiques recensées

| Groupe | Espèce | | Annexe Natura 2000 | Protection nationale | Liste rouge régionale | Zones AU | | | | |
|--------------|--|------------------------|--------------------|----------------------|---|----------|---------|--------|-------------|---------|
| | Nom commun | Nom scientifique | | | | Zone 7 | Zone 26 | Zone 9 | Zone 6 - 22 | Zone 21 |
| Lépidoptères | Brun du pélargonium (Le), Argus des Pélargoniums (L') | Cacyreus marshalli | | | NA | x | | | | |
| | Piérade du Chou (La), Grande Piérade du Chou (La), Papillon du Chou (Le) | Pieris brassicae | | | LC | x | | | x | |
| | Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L') | Pararge aegeria | | | LC | x | x | | | |
| Mammifères | Hérisson d'Europe | Erinaceus europaeus | | Article 2 | LC | | | x | | |
| | Renard roux | Vulpes vulpes | | | LC | x | | | | |
| | Sanglier | Sus scrofa | | | LC | x | | | | |
| Oiseaux | Mésange charbonnière | Parus major | | Article 3 | LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage) | x | | | x | |
| | Pie bavarde | Pica Pica | Annexe II/2 | | LC | x | | | | |
| | Pigeon biset | Columba livia | Annexe II/1 | | DD (Nicheur) | | | x | | |
| | Pouillot véloce | Phylloscopus collybita | | Article 3 | LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage) | x | | | | |
| | Rougegorge familier | Erithacus rubecula | | Article 3 | LC (Nicheur), NA (Hivernant), NA (De passage) | x | | | x | |
| | Tourterelle turque | Streptopelia decaocto | Annexe II/2 | | LC (Nicheur), NA (De passage) | x | | | | |

Statuts UICN : LC = préoccupation mineure ; NT = quasi-menacée ; VU = vulnérable ; DD = données manquantes ; NA = non évalué

Tableau 11 : Liste des espèces faunistiques recensées sur les zones investiguées dans le cadre du diagnostic écologique du projet PLU de la commune de Domont

6.1. Résultats des sondages pédologiques

| Point de sondage | Coordonnées X | Coordonnées y | Observations | Profondeur prospectée et cause d'arrêt | Verdict du critère pédologique et (classe GEPPA) |
|------------------|---------------|---------------|---|--|--|
| S1 | 648340,641 | 6234156,873 | g<5% à partir de 10 cm Sol sec à frais | 45 cm Refus : sol compact | Sondage négatif |
| S2 | 648649,438 | 6234176,409 | g<5% à partir de 15 cm Sol sec à frais | 50 cm Refus : sol compact | Sondage négatif |
| S3 | 648694,267 | 6234148,146 | g>5% dès 20 cm et s'intensifiant en profondeur Sol sec à frais | 50 cm Refus : sol compact | Sondage Positif, Classe Va,b,c,d |
| S4 | 648792,734 | 6234206,617 | g>5% dès 10 cm et s'intensifiant en profondeur Sol sec à frais | 55 cm Refus : sol compact | Sondage Positif, Classe Va,b,c,d |
| S5 | 648782,853 | 6234211,699 | g>5% dès 10 cm et s'intensifiant en profondeur Sol sec à frais | 50 cm Refus : sol compact | Sondage Positif, Classe Va,b,c,d |
| S6 | 648909,309 | 6234214,630 | g<5% à partir de 10 cm puis g>5% à partir de 32 cm Sol sec à frais | 60 cm Refus : sol compact | Sondage négatif |
| S7 | 648908,614 | 6234174,453 | g<5% à partir de 20 cm Sol sec à frais | 45 cm Refus : sol compact | Sondage négatif |

Tableau 12 : Résultats des sondages pédologiques sur les zones investiguées dans le cadre du diagnostic écologique du projet PLU de la commune de Domont